



Plan ministériel de Parcs Canada pour l'exercice financier 2024 à 2025

Steven Guilbeault, C.P., député Ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada

Original signé par :

L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député Ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada

et

Ron Hallman Président et directeur général, Agence Parcs Canada © Sa Majesté le roi du chef du Canada, représenté

par le président et directeur général de l'Agence Parcs Canada, 2024

Nº de catalogue : R61-103F-PDF

ISSN 2371-7858

Also available in English

Plan ministériel de Parcs Canada pour l'exercice financier 2024 à 2025 en un coup d'œil

Un plan ministériel décrit les priorités, les plans et les coûts associés d'un ministère pour les trois prochains exercices.

- Vision, mission, raison d'être et contexte opérationnel
- Lettre de mandat du ministre

[Lisez le plan ministériel complet.]

[Imprimez cette page.]

Principales priorités

Principales priorités de Parcs Canada pour l'exercice financier 2024 à 2025



Gérer efficacement les milieux naturels et en étendre la protection.



Assurer la protection des objets archéologiques et historiques confiés à Parcs Canada et poursuivre l'examen des désignations.



Offrir des expériences enrichissantes et inclusives.



Favoriser l'intendance autochtone.



Mettre en œuvre les stratégies et les priorités en matière de durabilité à long terme des biens en plus d'améliorer l'harmonisation ainsi que l'efficacité organisationnelle.



Mettre sur pied et consolider une équipe compétente et inclusive à Parcs Canada.

Recentrer les dépenses gouvernementales

Dans le budget de 2023, le gouvernement s'est engagé à réduire ses dépenses de 14,1 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, à compter de l'exercice financier 2023 à 2024, et de 4,1 milliards de dollars par an par la suite.

Dans le cadre du respect de cet engagement, Parcs Canada prévoit les réductions de dépenses suivantes :

• I'exercice financier 2024 à 2025 : 23 694 000 \$

• I'exercice financier 2025 à 2026 : 26 834 000 \$

• I'exercice financier 2026 à 2027 et par la suite : 34 555 000 \$

Parcs Canada atteindra ces réductions en procédant comme indiqué ci-dessous.

- Gains d'efficacité à l'interne: pour soutenir l'objectif fédéral d'utiliser l'argent des contribuables de façon optimale, d'orienter les dépenses vers des priorités clés pour les Canadiens et de continuer à travailler à l'atteinte des buts de Parcs Canada relativement à la durabilité à long terme des biens, des économies seront réalisées par des gains d'efficacité liés à l'administration des services internes et du programme d'infrastructure. Il y aura aussi une réduction des coûts de divers secteurs comme les services professionnels, les déplacements et l'information. Il s'agit de réductions internes qui n'auront aucune incidence sur les Canadiens.
- Création et conservation de lieux patrimoniaux: tout en respectant l'orientation du
 gouvernement et en contribuant à ses engagements en matière de conservation et de
 réconciliation, des économies seront réalisées à l'aide de réductions stratégiques et de
 gains d'efficacité relatifs au portefeuille des programmes de l'initiative Patrimoine
 naturel bonifié ainsi que du recentrage des services de gestion des ressources
 culturelles qui soutiennent Parcs Canada. Ces réductions ne devraient avoir qu'une
 incidence limitée sur les Canadiens.
- Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public : en s'assurant que les récits présentés dans les lieux patrimoniaux de Parcs Canada continuent de refléter la diversité du Canada, des économies seront réalisées par la modernisation des approches de commémoration, le recentrage de la méthode d'exécution des activités de promotion et de diffusion, et l'obtention de gains d'efficacité lorsque les programmes financés à court terme ont atteint les objectifs ou lorsque la portée des activités peut être réduite. Ces réductions ne devraient avoir qu'une incidence limitée sur les Canadiens.
- Expérience des visiteurs : tout en continuant de soutenir la stratégie fédérale pour la croissance du tourisme, des économies seront réalisées par la mise en œuvre de niveaux de services normalisés dans les lieux gérés par Parcs Canada et par l'étude

d'approches numériques pour la mobilisation des visiteurs. Ces réductions ne devraient avoir que des répercussions minimales sur les Canadiens.

Les données et activités indiquées dans le plan ministériel refléteront ces réductions.

Faits saillants

Un cadre ministériel des résultats comprend les responsabilités essentielles d'une organisation, les résultats qu'elle prévoit atteindre et les indicateurs de rendement qui mesurent les progrès vers ces résultats.



Dépenses prévues :

1 101 710 550 \$

Ressources humaines prévues :

4885

Les faits saillants des activités prévues par Parcs Canada pour l'exercice financier 2024 à 2025 comprennent les éléments ci-dessous.

- Continuer de soutenir l'engagement du gouvernement fédéral envers la protection du patrimoine naturel du pays et travailler à la conservation de 30 % des terres et des océans du Canada d'ici 2030 par les moyens suivants : établissement de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation; gestion efficace des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation; désignation de nouveaux parcs urbains nationaux.
- Soutenir le projet de loi C-23, *Loi sur les lieux historiques du Canada*, qui porte sur la désignation de personnages, de lieux et d'évènement d'importance historique nationale et sur la protection des lieux historiques du Canada. Poursuivre les travaux visant à assurer la commémoration de l'histoire du Canada dans toute sa diversité.
- Améliorer et innover les services offerts aux Canadiens dans le cadre des expériences et des programmes de diffusion, éliminer les obstacles, encourager la participation et appuyer la diversité et l'inclusion.

- Contribuer à la mise en œuvre de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en examinant et en créant des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles qui appuient l'exercice des droits et des responsabilités des peuples autochtones dans les lieux gérés par Parcs Canada.
- Investir 164,8 millions de dollars dans les biens culturels contemporains et patrimoniaux d'importance, y compris l'infrastructure essentielle et celle liée à l'expérience du visiteur, pour : résoudre les problèmes relatifs à l'état des biens; assurer la sécurité du public; saisir, si possible, les occasions d'écologiser les opérations, d'améliorer l'accessibilité et de promouvoir l'inclusivité.
- Aligner, simplifier et moderniser de façon stratégique les systèmes organisationnels et intelligents. Entreprendre des travaux novateurs pour tous les programmes et services internes afin de favoriser un rendement optimal ainsi que la prestation durable des services qui tiennent à cœur aux Canadiens.

De plus amples renseignements sur <u>la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du Canada</u> peuvent être trouvés dans le plan ministériel complet.

Plan ministériel de Parcs Canada pour l'exercice financier 2024 à 2025

Sur cette page

- De la part du ministre
- De la part du Président et directeur général
- Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes
 - o Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada
 - o Services internes
- Dépenses et ressources humaines prévues
 - o Dépenses
 - o Financement
 - État des résultats condensé prospectif
 - Ressources humaines
- Renseignements ministériels
 - o Profil organisationnel
 - o Coordonnées de l'organisation
- Tableaux de renseignements supplémentaires
- Dépenses fiscales fédérales
- Définitions

[Imprimer cette page]

De la part du ministre



Figure 1 L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député Ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada

En ma qualité de ministre responsable de Parcs Canada, j'ai le plaisir de présenter le Plan ministériel de l'exercice financier 2024 à 2025. Ce plan décrit les priorités de Parcs Canada ainsi que les résultats qu'il compte obtenir au cours de l'année à venir.

Comme cela est indiqué dans ma lettre de mandat ministériel et dans le discours du Trône, le gouvernement du Canada demeure fermement déterminé à respecter ses engagements en matière de protection et de conservation du patrimoine naturel et culturel d'importance.

Les aires protégées et de conservation du Canada font partie des solutions naturelles pour lutter contre les changements climatiques. Ces lieux précieux conservent la biodiversité, protègent les services écosystémiques, relient les paysages, captent et stockent le carbone, facilitent l'approfondissement des connaissances sur la conservation de la nature et sont une source d'inspiration pour les gens. Cette année, nous continuerons à faire progresser l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la protection du patrimoine naturel du pays, en déployant des efforts en vue de conserver 30 % des terres et des océans du Canada d'ici 2030, ainsi que les travaux visant à créer dix nouveaux parcs nationaux et dix nouvelles aires marines nationales de conservation.

Parcs Canada est conscient que l'accès à des espaces verts joue un rôle important dans la promotion du bien-être des personnes et des collectivités, particulièrement celles qui vivent en milieu urbain. Parcs Canada collabore avec des municipalités, des provinces, des partenaires autochtones et des intervenants clés afin de créer 15 nouveaux parcs urbains nationaux d'ici 2030. Ces travaux seront orientés par l'élaboration d'une nouvelle politique sur les parcs urbains nationaux, laquelle viendra soutenir les futures mesures législatives et la mise en œuvre de programmes.

Conformément à l'engagement du gouvernement du Canada lié à la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, Parcs Canada travaille en collaboration avec les peuples autochtones, en faisant entendre leurs voix et leurs points de vue et en entretenant des partenariats pour l'intendance des lieux patrimoniaux nationaux. En travaillant

avec les peuples autochtones en vue de favoriser les relations avec eux, de soutenir leur leadership et leur autodétermination, de respecter leurs droits et leurs responsabilités et de rehausser leur savoir et leurs systèmes de connaissances, Parcs Canada continue de progresser sur le chemin de la réconciliation.

Parcs Canada tient à ce que les récits qui sont présentés dans les lieux patrimoniaux qu'il administre soient représentatifs de la diversité du Canada, ce qui comprend les histoires, les cultures et les contributions des peuples autochtones. Cette année, Parcs Canada continuera de chercher à établir de nouvelles désignations de personnages, de lieux et d'événements conformément aux priorités stratégiques du *Cadre pour l'histoire et la commémoration* et aux objectifs du gouvernement du Canada visant à promouvoir la diversité et l'inclusion.

La capacité de Parcs Canada de respecter son mandat, soit de protéger et de mettre en valeur les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les canaux historiques, les parcs urbains nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, dépend des biens que gère l'organisme. La réalisation d'investissements stratégiques, durables et responsables permet d'améliorer l'état général des infrastructures clés, de protéger le portefeuille de patrimoine bâti et d'améliorer l'expérience des visiteurs. Grâce à ces investissements essentiels, les visiteurs de Parcs Canada peuvent continuer à vivre des expériences sécuritaires, positives et mémorables qui leur permettent de se rapprocher de la nature et de l'histoire.

Parcs Canada, qui contribue grandement aux économies locales, continuera d'établir des relations avec des partenaires du secteur touristique afin de favoriser la croissance de l'industrie du tourisme. Parcs Canada collaborera avec ces partenaires pour trouver des moyens d'améliorer les futurs programmes offerts aux visiteurs.

Chaque année, les plus de 200 lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation gérés par Parcs Canada un peu partout au pays accueillent des millions de visiteurs. Les mesures présentées dans le Plan ministériel de cette année assurent que les lieux administrés par Parcs Canada continueront d'être une source de fierté collective pour la population canadienne.

L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député

Ministre de l'Environnement et du Changement climatique et ministre responsable de Parcs Canada

De la part du Président et directeur général



Figure 2 Ron Hallman Président et directeur général, Parcs Canada

À titre de président et directeur général de Parcs Canada, j'ai l'honneur de présenter le Plan ministériel de Parcs Canada pour l'exercice financier 2024 à 2025.

Les efforts déployés en vue de réaliser le mandat de Parcs Canada, qui consiste à protéger et à conserver le patrimoine naturel et culturel de certains des lieux les plus précieux du Canada, sont alimentés par le dévouement et la passion des membres de l'équipe de Parcs Canada d'un océan à l'autre. Ce plan présente la feuille de route qui orientera nos efforts au cours de l'année à venir.

Parcs Canada, en collaboration avec les communautés autochtones, les intervenants, et les gouvernements provinciaux et territoriaux et les gouvernements municipaux, contribue de façon importante à l'engagement du gouvernement du Canada à freiner et à renverser la perte de biodiversité. À l'heure actuelle, 47 parcs nationaux, ce qui comprend dix réserves de parc national et un parc national urbain, protègent environ 336 362 kilomètres carrés de terres au Canada. Parcs Canada est également responsable de cinq aires marines nationales de conservation, lesquelles protègent environ 123 490 kilomètres carrés d'écosystèmes marins et d'eau douce dans les Grands Lacs et dans les océans Atlantique, Pacifique et Arctique.

Cette année, Parcs Canada continuera à soutenir l'engagement du gouvernement du Canada visant à conserver 30 % des terres et des océans du Canada d'ici 2030 ainsi que les travaux visant à créer dix nouveaux parcs nationaux et dix nouvelles aires marines nationales de conservation.

Pour Parcs Canada, aucune relation n'est plus importante que sa relation avec les peuples autochtones. L'un de ses engagements les plus importants à cette relation est de voir l'exécution de notre mandat par le biais de rendre possible l'intendance autochtone. Un autre est de montrer l'éventail de la diversité des perspectives qui se retrouvent dans la mosaïque de récits, de la période précédant l'arrivée des Européens au passé plus récent où les Canadiens et les Canadiennes partagent leurs histoires avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis. Dans des domaines clés où cet idéal ne s'est pas réalisé, Parcs Canada continuera à soutenir

la Commission des lieux et monuments historiques du Canada dans son travail d'examen des désignations controversées, dans la présentation des histoires diverses et inclusives et dans une contribution à la voie du gouvernement du Canada vers la réconciliation.

La conservation et la restauration du patrimoine culturel ainsi que la gestion continue de l'un des portefeuilles les plus importants et les plus variés de biens bâtis et de biens contemporains étaient les éléments centraux d'un programme de travaux d'infrastructure cruciaux financés par le budget de 2022. Les travaux entrepris grâce à ces investissements depuis 2015 appuient les objectifs généraux du gouvernement du Canada visant à atténuer les effets des changements climatiques, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte environnementale de Parcs Canada ainsi qu'à mettre l'accent sur la durabilité tout en veillant à ce que les installations soient efficaces, modernes, accessibles et inclusives.

Parcs Canada s'efforce de faire en sorte que chacun puisse se connecter et accéder aux lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux et aux aires marines nationales de conservation ainsi qu'y vivre une expérience enrichissante. Pour ce faire, Parcs Canada renforce nos relations avec des organisations expertes œuvrant dans le domaine de l'accessibilité dans des collectivités partout au Canada. Cette année, Parcs Canada prévoit d'investir 93,2 millions de dollars dans des projets clés visant à soutenir ses biens contemporains liés à l'expérience des visiteurs. Ces investissements contribueront également à la mise en œuvre de notre priorité consistant à accueillir les visiteurs dans des endroits sûrs et inclusifs.

Les membres de l'équipe de Parcs Canada sont les gardiens, les guides, les conteurs et le visage de l'organisation aux partenaires et au grand public. En servant les Canadiens et les Canadiennes dans la protection, la présentation et la célébration de la patrimoine naturelle et culturelle du Canada, Parcs Canada s'engage à l'inclusion, la diversité et l'accessibilité qui commencent avant tout avec son équipe. Un environnement constructif, sain et collaboratif dans tous les domaines de son travail est fondamental et prioritaire. Par le biais de ses opérations aux lieux patrimoniaux nationaux, Parcs Canada contribue considérablement à la durabilité économique des collectivités et fournit un emploi important, particulièrement dans les régions rurales.

Parcs Canada continuera d'améliorer sa capacité de planification et de rendement afin d'assurer une mise en œuvre solide, efficace et efficiente des programmes destinés aux Canadiens et aux Canadiennes et de soutenir les priorités du gouvernement du Canada. Son objectif consiste à miser sur ses forces et à faire concorder ses ressources avec ses priorités stratégiques, tout en cherchant à améliorer l'efficacité. Cela permettra à Parcs Canada de devenir encore plus solide et fera en sorte qu'il sera prêt à relever les défis et à saisir les occasions à venir.

Toute l'équipe de Parcs Canada est impatiente d'accueillir au cours de la prochaine année les visiteurs dans les lieux précieux dont elle a l'honneur de s'occuper.

Ron Hallman

Président et directeur général, Parcs Canada

Plans pour assurer les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada
- Services internes

Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada

Dans la présente section

- Description
- Répercussions sur la qualité de vie
- Résultats et cibles
- Plans visant à atteindre les cibles
- Principaux risques
- Aperçu des ressources prévues pour l'exercice financier 2024 à 2025
- Priorités gouvernementales connexes
- Répertoire des programmes
- Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Description

Créer des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation; désigner des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale; protéger et conserver le patrimoine naturel et culturel en se laissant guider par la science et le savoir autochtone; offrir des possibilités d'explorer le patrimoine naturel et culturel du Canada, d'en faire l'expérience et d'en profiter pleinement; et assumer ces responsabilités en collaborant avec le public, d'autres ministères fédéraux, des provinces, des territoires, des Autochtones et d'autres intervenants.

Répercussions sur la qualité de vie

La responsabilité essentielle de Parcs Canada contribue au domaine « Environnement » du Cadre de qualité de vie pour le Canada, et plus précisément aux indicateurs « Aires conservées » et « Indice des espèces canadiennes », grâce à l'agrandissement des parcs et à la création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation, à la désignation de nouveaux parcs urbains nationaux, et à la protection et à la conservation des milieux naturels. Parcs Canada dispose de ses propres indicateurs liés à ces objectifs, qui font le suivi de la création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation et de l'intégrité écologique des parcs nationaux, conformément au résultat ministériel 1 présenté dans le tableau 1 ci-dessous.

La responsabilité essentielle de Parcs Canada contribue également au domaine « Saine gouvernance » de deux façons. L'indicateur « L'autodétermination des Autochtones » se présente sous la forme d'un travail visant à protéger et à conserver le patrimoine naturel et culturel fondé sur la science et le savoir autochtone. Parcs Canada s'efforce d'établir des accords de cogestion des aires patrimoniales protégées et de renforcer la voix des Autochtones tout en favorisant l'intendance autochtone dans la conservation du patrimoine naturel et culturel. Les indicateurs en lien avec ce domaine (évaluer le nombre d'accords de

cogestion en place administrés par Parcs Canada) sont inclus dans les résultats ministériels 1 et 2 des tableaux 1 et 2 ci-dessous. Le deuxième aspect est lié à l'indicateur « Confiance à l'égard des institutions », et Parcs Canada évalue l'appui pour son mandat dans le résultat ministériel 3 du tableau 3 ci-dessous.

Enfin, dans le domaine « Société », l'indicateur « Participation à des pratiques culturelles ou religieuses, loisirs ou sports » est représenté par le résultat ministériel 3 du tableau 3, en fonction du nombre de lieux dont les terres et les eaux sont utilisées par les peuples autochtones conformément à leurs pratiques traditionnelles et modernes, et du nombre de visiteurs qui vivent des expériences de visites culturelles et naturelles.

Résultats et cibles

Les tableaux suivants présentent, pour chaque résultat ministériel lié à la responsabilité essentielle « Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada », les résultats des trois exercices les plus récemment déclarés, les cibles et les dates cibles approuvées en l'exercice financier 2024 à 2025.

Tableau 1 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel - Le patrimoine naturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations présentes et futures

laturel du Canada est protege dans i interet des generations presentes et lutures					
Indicateur	Résultat [2020– 2021]	Résultat [2021– 2022]	Résultat [2022– 2023]	Cible	Date de réalisation
Pourcentage de régions terrestres représentées dans le réseau de parcs nationaux	79 %	79 %	79 %	Au moins 82 %	Mars 2025
Pourcentage de régions marines représentées dans le réseau d'aires marines nationales de conservation	21 %	21 %	21 %	Au moins 31 %	Mars 2025
Pourcentage d'écosystèmes des parcs nationaux dont l'intégrité écologique est préservée ou améliorée	82 %	79 %	79 %	Au moins 92 %	Décembre 202 5
Nombre de lieux patrimoniaux naturels gérés en coopération avec les peuples autochtones	23	22	22	Au moins 27	Mars 2026

Tableau 2 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel - Le patrimoine culturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations présentes et futures

Indicateur	Résultat [2020– 2021]	Résultat [2021– 2022]	Résultat [2022– 2023]	Cible	Date de réalisation
Nombre de lieux, de personnes et	3 822	3 862	3 934	3 955	Mars 2025

Indicateur	Résultat [2020– 2021]	Résultat [2021– 2022]	Résultat [2022– 2023]	Cible	Date de réalisation
d'événements dont l'importance nationale est officiellement reconnue					
Pourcentage de la collection historique et archéologique, des paysages culturels et des sites archéologiques sous la garde de Parcs Canada qui sont sauvegardés	68 %	68 %	68 %	Au moins 90 %	Mars 2026
Nombre de lieux patrimoniaux culturels gérés en coopération avec les peuples autochtones	5	5	7	Au moins 15*	Mars 2026
Pourcentage d'ouvrages patrimoniaux dans un état bon ou passable	54 %	58 %	61 %	Au moins 62 %	Mars 2025

^{*}Plusieurs accords de réconciliation et de reconnaissance des droits avec les signataires des traités de paix et d'amitié dans les provinces de l'est du Canada devraient être conclus d'ici mars 2026. Ces accords devraient d'ailleurs comprendre la cogestion de plusieurs lieux patrimoniaux culturels administrés par Parcs Canada.

Tableau 3 : Indicateurs, résultats et cibles pour le résultat ministériel - La population découvre le patrimoine naturel et culturel du Canada et en fait l'expérience par des moyens qu'elle juge significatifs

Indicateur	Résultat [2020– 2021]	Résultat [2021– 2022]	Résultat [2022– 2023]	Cible	Date de réalisation
Nombre de visiteurs qui font l'expérience des lieux de Parcs Canada	17 millions	21,6 million s	22,5 million s	Au moins 23,7 million s	Mars 2025
Pourcentage de citoyens qui appuient la protection et la mise en valeur des lieux patrimoniaux de Parcs Canada	86 %	92 %	92 %	Au moins 78 %	Mars 2025
Nombre de lieux patrimoniaux dont les terres et les eaux sont utilisées par les peuples autochtones conformément à leurs pratiques traditionnelles et modernes	36	36	39	Au moins 42	Mars 2026

Indicateur	Résultat [2020– 2021]	Résultat [2021- 2022]	Résultat [2022- 2023]	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des biens contemporains dans un état bon ou passable	75 %	74 %	77 %	Au moins 79 %	Mars 2025

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de Parcs Canada sont accessibles dans l'<u>InfoBase du GC.</u>

Plans visant à atteindre les cibles

Résultat ministériel 1 : Le patrimoine naturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations présentes et futures

Étendre la protection des milieux naturels

Indicateurs	Cible	Date de réalisation
Pourcentage de régions terrestres représentées dans le réseau de parcs nationaux	Au moins 82 %	Mars 2025
Pourcentage de régions marines représentées dans le réseau d'aires marines nationales de conservation	Au moins 31 %	Mars 2025

En collaboration avec des partenaires autochtones, des intervenants et d'autres ordres du gouvernement, Parcs Canada joue un rôle pivot dans l'engagement du gouvernement du Canada de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et d'inverser cette tendance. À l'heure actuelle, 47 parcs nationaux, dont dix réserves de parc national, et un parc urbain national protègent environ 336 362 km² des terres du Canada. Parcs Canada est également responsable de cinq aires marines nationales de conservation, lesquelles protègent environ 123 490 km² d'écosystèmes marins et d'eau douce dans les Grands Lacs et dans les océans Atlantique, Pacifique et Arctique.

Cette année, Parcs Canada continuera à soutenir l'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la protection du patrimoine naturel du pays, notamment en déployant des efforts pour conserver 30 % des terres et des océans du Canada d'ici 2030, et travaillera à la création de dix nouveaux parcs nationaux et de dix nouvelles aires marines nationales de conservation. L'agrandissement des systèmes de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation continuera de contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs du gouvernement en matière de conservation, de réconciliation avec les Autochtones et de développement économique rural. Ce travail contribuera également à se rapprocher des cibles de Parcs Canada qui entend représenter 82 % des régions terrestres du réseau de parcs nationaux et 31 % du réseau d'aires marines nationales de conservation du Canada d'ici le mois de mars 2025. Pour appuyer l'atteinte de ces objectifs, en l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada :

- s'emploiera à établir de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles réserves de parc national, notamment en parachevant l'entente définitive pour la création de la réserve de parc national de Pituamkek à l'Île-du-Prince-Édouard, et en négociant une entente de création d'une réserve de parc national pour le projet dans la région du sud de l'Okanagan et de Similkameen, dans les terres intérieures de la Colombie-Britannique, et prendra des mesures pour créer de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles réserves de parc national partout au Canada (voir le tableau 4 ci-dessous);
- consultera des partenaires autochtones afin de collaborer avec eux, mobilisera rapidement des gouvernements, des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des gouvernements provinciaux et territoriaux, et établira des partenariats stratégiques avec les

intervenants lors du processus de création de nouveaux parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation;

Tableau 4 : Activités prévues en l'exercice financier 2024 à 2025 pour la création de parcs

nationaux et de réserves de parc national

Projet de parcs nationaux ou de réserves de parc national	Activités prévues pour l'exercice financier 2024 à 2025	Partenaires principaux
Région du sud de l'Okanagan et de Similkameen (Colombie- Britannique)	Mener à bien la négociation d'une entente de création entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la Première Nation.	Gouvernement de la Colombie- Britannique et Première Nation Sylix.
Pituamkek (Île-du-Prince-Édouard)	Conclure la négociation officielle et amorcer la mise en œuvre d'une entente de création. Préparer la désignation de Pituamkek au titre de la Loi sur les parcs nationaux du Canada.	Gouvernement de I'Île-du-Prince-Édouard, Assemblée des conseils d'Epekwitk, L'nuey, et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.
Bassin versant de la rivière Seal (Manitoba)	Poursuivre le travail relatif à l'étude de faisabilité avec la Seal River Watershed Alliance et la province du Manitoba.	Gouvernement du Manitoba et Seal River Watershed Alliance (composée de quatre Premières Nations).
Bassin versant de la rivière Peel (Yukon)	Poursuivre le travail relatif à l'étude de faisabilité avec les partenaires autochtones.	Gouvernement du Yukon, Conseil tribal·des Gwich'in et Première Nation de Na-Cho Nyak Dun.
Ruisseau McIntyre (Yukon)	Poursuivre le travail relatif à l'évaluation des aires protégées de ce lieu culturel.	Ville de Whitehorse, gouvernement du Yukon, Première Nation Kwanlin Dun et Conseil des Ta'an Kwach'an.
Quatre nouvelles évaluations des aires terrestres protégées	Réaliser des études de faisabilité pour quatre nouvelles aires protégées avec des partenaires autochtones et des provinces et des territoires.	Nations autochtones, provinces et territoires.
Deux nouveaux emplacements d'aire terrestre protégée ciblés	Réaliser l'évaluation d'au moins deux nouvelles aires protégées et négocier avec les provinces, les territoires et les nations autochtones concernés.	Nations autochtones, provinces et territoires.

 travaillera avec des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones en vue de cibler un total de dix sites susceptibles d'être protégés au titre de la Loi sur les parcs nationaux du Canada;

- continuera de faire progresser les études de faisabilité, dont les consultations avec les partenaires principaux, vers la création de sept nouvelles aires marines nationales de conservation (voir le tableau 5);
- travaillera avec des gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones en vue de cibler et de proposer sept aires marines nationales de conservation supplémentaires susceptibles d'être protégées au titre de la Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada;

Tableau 5 : Activités prévues en l'exercice financier 2024 à 2025 pour la création d'aires marines nationales de conservation

Projet d'aires marines nationales de conservation	Activités prévues pour l'exercice financier 2024 à 2025	Partenaires principaux
Ouest de la baie James et Sud- Ouest de la baie d'Hudson (Ontario)	Poursuivre l'étude de faisabilité avec le Conseil de Mushkegowuk en vertu du protocole d'entente signé au mois d'août 2019.	Conseil de Mushkegowuk et gouvernement de l'Ontario.
Côte centrale (Colombie-Britannique)	Poursuivre l'étude de faisabilité en vertu du protocole d'entente signé au mois d'août 2019.	Nations Heiltsuk, Kitasoo/Xai'xais, Nuxalk, Wuikinuxv, Gitga'at et Gitxaala, gouvernement de la Colombie-Britannique et autres partenaires nommés lors de l'étude de faisabilité.
Sud du détroit de Georgia (Colombie-Britannique)	Poursuivre l'étude de faisabilité.	11 Premières Nations et gouvernement de la Colombie-Britannique.
Côte nord du Labrador (Terre-Neuve-et-Labrador)	Poursuivre l'étude de faisabilité de l'aire marine nationale de conservation/l'aire de protection inuite.	Gouvernement Nunatsiavut, gouvernement de Terre-Neuve-et- Labrador et Société Makivik.
Est de la baie James (Québec)	Poursuivre l'étude de faisabilité.	Gouvernement de la nation crie, gouvernement du Nunavut et gouvernement du Québec.
Île d'Ellesmere, Tuvaijuittuq (Nunavut)	Conclure l'arrêté et poursuivre la collaboration avec des partenaires pour élaborer une stratégie à long terme visant la protection de ce lieu.	Ministère des Pêches et des Océans, gouvernement du Nunavut et Qikiqtani Inuit Association.
Îles de la Madeleine (Québec)	Poursuivre l'étude de faisabilité.	Gouvernement du Québec, Premières Nations et collectivités locales.
Secteur Mingan-Anticosti (Québec)	Amorcer une étude de faisabilité.	Gouvernement du Québec, Premières Nations et collectivités locales.

Parc marin du Saguenay-Saint- Laurent (Québec)	Consulter des Premières Nations, des intervenants et le grand public; poursuivre l'expansion du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.	Gouvernement du Québec, Premières Nations et collectivités locales.
Fjords de la côte sud (Terre-Neuve-et-Labrador)	Poursuivre l'étude de préfaisabilité.	Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, Ville de Burgeo, Première Nation Qalipu et Première Nation Miawpukek.
Ouest de la baie d'Hudson (Manitoba)	Amorcer une étude de faisabilité.	Gouvernement du Manitoba, Ville de Churchill et Premières Nations et Métis de la région.
Côte du Pacifique (Colombie-Britannique)	Amorcer une étude de faisabilité.	9 Premières Nations et gouvernement de la Colombie-Britannique.
Pemsik (Nouvelle-Écosse)	Amorcer une étude de faisabilité.	Gouvernement de la Nouvelle-Écosse et Premières Nations.

 travaillera en collaboration avec des municipalités, des provinces, des partenaires autochtones et des intervenants clés afin de découvrir de nouvelles possibilités et de poursuivre la planification nécessaire à la création de nouveaux parcs urbains nationaux (voir le tableau 6);

Tableau 6 : Activités prévues en l'exercice financier 2024 à 2025 pour la création de parcs urbains nationaux

Projet de parcs urbains nationaux	Activités prévues pour l'exercice financier 2024 à 2025	Partenaires principaux
Région métropolitaine de Victoria (Colombie-Britannique)	Entreprendre les activités de planification liées à la création du parc avec des partenaires.	Première Nation Esquimalt, Association du traité des Te'mexw (Première Nation Scia'new, Première Nation Songhees et Première Nation T'Sou-ke) et Ville de Colwood.
Région de Saskatoon (Saskatchewan)	Poursuivre les activités liées à l'étude de préfaisabilité avec des partenaires.	Meewasin Valley Authority, Province de la Saskatchewan, Ville de Saskatoon, municipalité rurale de Corman Park, parc patrimonial Wanuskewin, Conseil tribal de Saskatoon, nation métisse de la Saskatchewan, Université de la Saskatchewan et Saskatoon North Partnership for Growth.
Winnipeg (Manitoba)	Poursuivre l'étude de préfaisabilité et entreprendre des activités de planification	Ville de Winnipeg, Province du Manitoba, Treaty One Nation et Fédération des Métis du Manitoba.

	pour la création du parc avec des partenaires.	
Windsor (Ontario)	Entreprendre les activités de planification liées à la création du parc avec des partenaires.	Première Nation Caldwell, Première Nation de Walpole Island, Premières Nations des Chippawas de la Thames, Ville de Windsor, Ville de LaSalle, Province de l'Ontario et Hydro One.
Halifax (Nouvelle-Écosse)	Entreprendre des activités de planification et de mise en œuvre pour la création du parc avec des partenaires.	Municipalité régionale d'Halifax, Province de la Nouvelle-Écosse, Kwilmu'kw Maw- klusuaqn, Première Nation Sipekne'katik et Nova Scotia Nature Trust.
Région d'Edmonton (Alberta)	Entreprendre les activités de planification liées à la création du parc avec des partenaires.	Ville d'Edmonton, Confédération des Premières Nations du Traité nº 6, gouvernement Otipemisiwak-Métis (nation métisse de l'Alberta) et Province de l'Alberta.
Région de Montréal (Québec)	Poursuivre l'étude de préfaisabilité.	Les partenaires seront confirmés au cours de l'avancement du projet.

- élaborera une nouvelle politique sur les parcs urbains nationaux pour orienter la désignation et la gestion des nouveaux parcs urbains nationaux partout au Canada qui visera à conserver la nature, à rapprocher les gens de la nature et à faire avancer la réconciliation avec les peuples autochtones; et accomplira un travail pour élaborer des lois potentielles en vue d'appuyer le Programme des parcs urbains nationaux, qui sera probablement présenté d'ici mars 2025;
- mettra au propre des critères pour cibler des corridors écologiques au Canada et pour dresser une carte des zones prioritaires nationales pour ces corridors en mobilisant des spécialistes, des partenaires autochtones, des provinces, des territoires et d'autres intervenants nationaux, conformément aux engagements énoncés dans la <u>Stratégie</u> ministérielle de développement durable 2023-2027 de Parcs Canada;
- fournira du soutien à trois projets de corridors écologiques dirigés par des Autochtones qui vise l'amélioration de la connectabilité entre des aires protégées et de conservation, d'autres mesures de conservation efficace par zone¹, des aires protégées et de

14

¹ Selon la définition de l'Union internationale pour la conservation de la nature, les autres mesures de conservation efficace par zone sont des zones géographiquement délimitées, autres que des aires protégées, qui sont réglementées et gérées de façon à obtenir des résultats positifs et durables pour la conservation de la diversité biologique, y compris des fonctions et des services écosystémiques connexes et, le cas échéant, des valeurs culturelles, spirituelles, socioéconomiques et d'autres valeurs pertinentes localement.

conservation autochtones ou d'autres milieux non protégés.

Mettre en œuvre le Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité

Parcs Canada participe à l'élaboration de la Stratégie nationale 2030 pour la biodiversité du Canada, laquelle tracera une voie à suivre pour mettre en place le <u>Cadre mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité</u>, signé à la Conférence des Nations Unies sur la biodiversité de 2022.

Parcs Canada appuiera la Stratégie nationale 2030 pour la biodiversité du Canada en créant et en conservant des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation ainsi que des parcs urbains nationaux, tout en offrant son expertise et son expérience exhaustive en surveillance de l'intégrité écologique à l'échelle du réseau, en gestion efficace des aires protégées et en projets de conservation et de restauration.

Assurer une gestion efficace des milieux naturels

Indicateur	Cible	Date de réalisation
Pourcentage d'écosystèmes des parcs nationaux dont l'intégrité écologique est préservée ou améliorée	Au moins 92 %	Décembre 2025

Les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation sont des lieux magnifiques et inspirants qui protègent des exemples d'importance nationale des écosystèmes du Canada. Le mandat de Parcs Canada et sa principale priorité consistent à maintenir ou à améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux. Un écosystème de parc national est en état d'intégrité écologique lorsque les deux conditions suivantes sont respectées :

- il possède les éléments vivants et non vivants attendus dans sa région naturelle;
- ses processus (les moteurs qui font fonctionner un écosystème, comme l'incendie, l'inondation et la prédation) se produisent à la fréquence et à l'intensité attendues dans sa région naturelle.

Le suivi des résultats au cours des dernières années révèle des menaces de grande envergure, comme les changements climatiques et les espèces envahissantes, ainsi que des facteurs de stress locaux, comme la pollution de l'eau, qui ont des répercussions sur les écosystèmes. Ces menaces entravent la capacité de Parcs Canada à atteindre sa cible en matière de maintien et d'amélioration de l'intégrité écologique. Parcs Canada concourt à l'intégrité écologique par le biais de la protection et de la restauration des ressources naturelles, tout en offrant des avantages et du plaisir à la population canadienne et aux visiteurs internationaux. Parcs Canada gère ces objectifs intégrés avec succès depuis plus de 100 ans, et gère l'un des rares réseaux de parcs nationaux du monde disposant d'un programme de surveillance de l'intégrité écologique et de rapport à l'échelle du réseau, qui regroupe d'ailleurs plus de 600 mesures scientifiques orientant les priorités et les mesures de restauration propres aux parcs. L'intendance autochtone fait partie intégrante du travail de Parcs Canada dans ce domaine.

Afin d'appuyer le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique tout en conservant le patrimoine naturel, en l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada :

- contribuera à la protection et au rétablissement des espèces en péril en protégeant les habitats vitaux et en prenant des mesures tirées de plans d'action multiespèces nouveaux et existants propres aux sites, de concert avec les partenaires principaux;
- surveillera les conditions et les tendances des écosystèmes des parcs nationaux et des réserves de parcs nationaux afin de produire des rapports sur le sujet;
- planifiera et mettra en œuvre des projets de conservation et de restauration en coordination avec des partenaires clés, y compris des peuples autochtones;
- gérera les conflits et la coexistence entre l'humain et la faune, la santé de la faune, les espèces surabondantes, les espèces envahissantes étrangères et les feux de forêt afin d'améliorer l'intégrité écologique et assurer la sécurité du public;
- assurera la publication préalable, d'ici décembre 2024, de projets de règlements pour augmenter la protection et améliorer l'utilisation durable des écosystèmes au sein des aires marines nationales de conservation dans la Partie I de la Gazette du Canada;
- poursuivra la création d'outils de gestion des aires marines nationales de conservation, comme des normes de surveillance et de production de rapports, afin de lui permettre de mieux comprendre et rendre compte de l'état du réseau d'aires marines nationales de conservation et de gérer plus efficacement ces aires tout en contribuant à la conservation des océans et des Grands Lacs;
- élaborera, avec l'aide du Centre canadien des services climatiques, une série de résumés accessibles et propres aux sites décrivant l'évolution des conditions climatiques sur les lieux patrimoniaux protégés dans l'ensemble du Canada et les répercussions potentielles que les changements projetés peuvent entraîner;
- agrandira son centre de renseignements sur les changements climatiques et en fera la promotion. Le centre est une banque de données préparée sur les incidences des changements climatiques et les interventions adaptées relatives aux espèces et aux écosystèmes;
- élaborera des sommaires de pratiques bénéfiques pour la séquestration et le stockage du carbone des écosystèmes dans les lieux administrés par Parcs Canada;
- créera un programme de recherche pour appuyer la planification de la conservation et la gestion active des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation, fondé sur les besoins de Parcs Canada, les priorités à l'échelle du gouvernement et les problèmes émergents;
- coordonnera et effectuera des recherches sur le carbone des écosystèmes afin de dégager des approches pour la création et la gestion d'aires protégées qui améliorent leur contribution à l'atténuation des changements climatiques;
- continuera à appuyer le Réseau de recherche pancanadien sur les parcs et les aires protégées. Le Réseau regroupe des chercheurs universitaires, des étudiants et des praticiens en vue de trouver des solutions aux défis auxquels les parcs et les aires

protégées du Canada sont confrontés, en accordant une attention particulière à la diversité et à l'inclusion;

- augmentera le recours à la technologie et l'application de la loi motivée par le renseignement afin de protéger le patrimoine naturel et culturel;
- offrira des services professionnels liés à l'application de la loi pour protéger les ressources naturelles et culturelles et maintenir la sécurité du grand public. Dans le cadre de son travail, Parcs Canada continuera également à mettre en place et à gérer l'efficacité des principes de justice réparatrice comme outil supplémentaire d'application de la loi pour les gardiens de parcs afin d'appuyer la conservation des lieux administrés par Parcs Canada;
- appuiera la protection du patrimoine naturel grâce à la cartographie de l'écosystème marin
 et scientifique, à la surveillance de la pollution, au climat et à d'autres recherches
 scientifiques menées dans les lieux du patrimoine naturel et du patrimoine culturel de Parcs
 Canada, y compris les lieux ayant un lien direct avec les peuples autochtones.

« Le retour du feu » dans le parc national du Mont-Riding

Le feu est un régénérateur et un élément d'un écosystème sain. Il aide à conserver la santé et la biodiversité des forêts. La plupart des écosystèmes des parcs nationaux sont adaptés au feu. Toutefois, ces processus naturels ont été interrompus par les pratiques de lutte contre les feux de forêt au cours du 20° siècle.

Parcs Canada se sert de <u>brûlages dirigés</u> bien planifiés afin de restaurer et de conserver le rôle écologique essentiel du feu en toute sécurité. Le brûlage dirigé permet également de réduire le risque de feu incontrôlé pour les collectivités et les terres avoisinantes.

- « Le retour du feu » est un projet mené au parc national du Mont-Riding qui cherche à résoudre le manque de feux naturels et de brûlage culturel dans les écosystèmes des forêts-parcs à trembles et des prairies. Le projet est organisé conjointement par Parcs Canada et la coalition de Premières Nations visées par les Traités n° 1, 2 et 4 présentant un intérêt pour Wagiiwing (Mont-Riding).
- « Le retour du feu » entrelacera les connaissances anichinabées et la science occidentale, prendra en considération les priorités du parc et les priorités autochtones et soutiendra les liens culturels avec le feu et les terres. Ultimement, ce projet améliorera la santé des écosystèmes et appuiera le rétablissement de sept espèces en péril au parc national du Mont-Riding.

L'intendance des peuples autochtones est honorée et soutenue

Indicateur	Cible	Date de réalisation
Nombre de lieux patrimoniaux naturels gérés en coopération avec les peuples autochtones	Au moins 27	Mars 2026

Depuis des temps immémoriaux, les peuples autochtones ont été les gardiens des terres, des eaux et des glaces qui forment la région que l'on appelle aujourd'hui le Canada. Malgré une histoire de création d'aires patrimoniales protégées au Canada qui, dans de nombreux endroits, a déplacé les peuples autochtones ou limité l'exercice de leurs droits et de leurs traditions sur le paysage, Parcs Canada s'efforce de rétablir les liens perdus avec les territoires traditionnels et de renforcer la gestion coopérative et collaborative des aires protégées avec

des partenaires autochtones. Conformément à l'engagement du gouvernement du Canada lié à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNUDPA), Parcs Canada s'efforce de travailler en collaboration avec des peuples autochtones, en faisant entendre leurs voix et leurs points de vue et en entretenant des partenariats pour l'intendance des lieux patrimoniaux nationaux. En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada:

- déterminera, avec ses partenaires autochtones, si la cogestion de nouveaux parcs nationaux, de nouveaux parcs urbains nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation peut constituer des occasions pour honorer et soutenir l'intendance autochtone, en vue de se rapprocher de l'objectif d'avoir au moins 27 lieux du patrimoine naturel gérés en coopération avec les peuples autochtones d'ici le mois de mars 2026;
- examinera, avec des partenaires autochtones, les possibles modèles de création de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation protégées et d'aires protégées autochtones communs, contigus ou co-désignés;
- contribuera à la mise en œuvre de la LDNUDPA dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada en sollicitant des pouvoirs législatifs et en évaluant, en mettant à jour et en élaborant des pratiques stratégiques et opérationnelles qui appuient l'exercice des droits et les responsabilités des peuples autochtones et permet de produire un compte rendu annuel des progrès du Plan d'action sur la LDNUDPA du gouvernement du Canada;
- continuera l'examen et le renouvellement des normes existantes, de l'orientation et des outils pour officialiser le rôle du savoir autochtone dans la prise de décision. Par exemple, Parcs Canada évaluera et mettra à jour les méthodes de suivi de l'intégrité écologique afin de réunir les modes d'apprentissage autochtones et le savoir scientifique dans l'évaluation des écosystèmes;
- en s'inspirant des conseils des partenaires autochtones, modernisera la méthode d'établissement de plans d'action visant des espèces multiples pour cibler des espèces d'importance culturelle et déterminer des activités qui appuient la compréhension et la conservation relatives à ces espèces;
- offrira un appui continu aux programmes des gardiens autochtones, notamment grâce au financement provenant du Fonds du Patrimoine naturel bonifié, et en travaillant avec des partenaires autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada en vue d'élaborer de concert et d'améliorer au moins huit programmes des gardiens autochtones;
- poursuivra les négociations fondées sur les droits aux tables de négociation prioritaire;
- continuera de travailler avec les partenaires autochtones locaux, nationaux, et internationaux sur la gestion des feux par les Autochtones dans les parcs nationaux et les aires protégées;
- continuera à mettre en œuvre les mesures de conservation clés du Plan d'action pour le site du patrimoine mondial du parc national Wood Buffalo, en collaboration avec ses partenaires autochtones, d'autres ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux et des intervenants clés pour assurer le maintien de la valeur universelle exceptionnelle du parc national Wood Buffalo pour les générations futures;

 évaluera, de concert avec ses partenaires autochtones, les méthodes pour réunir les différents systèmes de connaissances afin d'éclairer la planification et la prise de décision en matière de conservation.

Efforts à déployer pour mettre en place un cadre proposé d'intendance autochtone

En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada, en collaboration avec ses partenaires autochtones, continuera à déployer des efforts pour mettre en place un <u>cadre d'intendance</u> <u>autochtone</u> qui appuiera la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et qui sera fondamentalement lié aux relations, au renforcement de la voix des Autochtones, à l'appui du leadership autochtone et de l'autodétermination autochtone, au respect des droits et des responsabilités autochtones ainsi qu'au savoir autochtone et aux systèmes de connaissances autochtones.

Parcs Canada a prévu cinq mesures dans le Plan d'action sur la LDNUDPA du gouvernement du Canada, toutes associées au cadre d'intendance autochtone. Ces cinq mesures ont pour but de reconnaître et d'honorer les droits et les responsabilités des peuples autochtones en ce qui concerne l'intendance des terres, des eaux et des glaces qui se trouvent sur leurs territoires traditionnels, leurs terres visées par un traité et leurs terres ancestrales. Plus précisément, les mesures du Plan d'action concernent : la récolte effectuée par les peuples autochtones; la gouvernance; la continuité culturelle; le savoir autochtone; et les excuses et la reconnaissance. Ces mesures ont aussi comme objectif d'aligner la législation de Parcs Canada avec la Déclaration des Nations Unies.

Ce travail appuie l'engagement pris par le Ministère énoncé dans la Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada — Rapport et réponse, soit de proposer un cadre pour soutenir l'intendance autochtone dans les lieux patrimoniaux protégés, grâce à des processus de collaboration et de communication. En l'exercice financier 2024 à 2025, l'engagement concernant le cadre proposé d'intendance autochtone se poursuivra, et Parcs Canada, en consultation avec des peuples autochtones, élaborera un cadre de mesure afin d'évaluer les progrès du Plan d'action sur la LDNUDPA d'ici mars 2027.

Résultat ministériel 2 : Le patrimoine culturel du Canada est protégé dans l'intérêt des générations présentes et futures

Poursuivre l'examen des désignations

Indicateur	Cible	Date de réalisation
Nombre de personnes, de lieux et d'événements dont l'importance nationale est officiellement reconnue	3 955	Mars 2025

Par l'intermédiaire de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), le gouvernement fédéral aide les Canadiens à entrer en relation avec leur histoire commune. Parcs Canada appuie la désignation et la commémoration du patrimoine culturel dans le cadre de programmes nationaux de reconnaissance officielle. Ce travail de commémoration peut comprendre la désignation des personnes, lieux et événements d'importance historique nationale, des gares ferroviaires et phares patrimoniaux, des lieux de sépulture des premiers ministres, des sites canadiens du patrimoine mondial, et des édifices et rivières du patrimoine canadien. Chaque désignation au titre du Programme national de commémoration historique apporte une contribution unique à la tapisserie des histoires qui constituent notre passé et

notre identité. C'est pourquoi Parcs Canada entend reconnaître officiellement au moins 3 955 lieux, personnes et événements d'importance historique nationale d'ici mars 2025.

Parcs Canada souscrit aux objectifs du gouvernement fédéral en matière de diversité et d'inclusion et veille à ce que les désignations reflètent l'histoire diversifiée du pays. Il s'efforce de promouvoir ces principes dans ses programmes de commémoration par la mise en œuvre du cadre pour l'histoire et la commémoration : plan du réseau des lieux historiques nationaux. Le cadre contribue également à la priorité de Parcs Canada d'accroître la protection du patrimoine culturel en incitant les peuples autochtones et les communautés en quête d'équité à raconter leurs histoires. Parcs Canada s'assure ainsi que les histoires communiquées dans les lieux patrimoniaux reflètent la diversité du Canada et réunissent les récits des peuples autochtones et ceux liés à la nature et à la culture, explorant tous les aspects du passé du Canada et plaçant celui-ci dans le contexte de l'histoire mondiale. Ce travail s'inscrit dans la foulée des engagements envers la diversité, l'inclusion et l'équité pris en réponse à la Table ronde du ministre 2020 sur Parcs Canada. En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada continuera :

- de mettre en œuvre le cadre pour l'histoire et la commémoration par l'intermédiaire du Programme national de commémoration historique. Le cadre orientera la présentation des histoires et l'élaboration d'outils et de ressources qui mettent en valeur une gamme complète de voix, de points de vue et d'expériences;
- d'encourager le public à proposer des désignations pour les nouveaux lieux, personnes et événements, conformément aux priorités stratégiques du cadre pour l'histoire et la commémoration. À cette fin, Parcs Canada prend toujours en compte les résultats des ateliers de consultation menés auprès de membres de diverses communautés. De plus, il approfondit sa recherche initiale sur les possibilités de commémorer l'histoire de la communauté 2SLGBTQI+;
- d'appuyer le travail de la CLMHC pour résoudre les controverses et les conflits découlant des désignations et des plaques actuelles, conformément au cadre pour l'histoire et la commémoration. Il s'agit entre autres d'examiner les désignations existantes en vue d'atteindre l'objectif de traiter plus de 200 désignations controversées jugées hautement prioritaires;
- de renouveler les critères et lignes directrices de la CLMHC sur l'évaluation des sujets pouvant revêtir une importance historique nationale en tenant compte des commentaires de divers intervenants, dont les communautés en quête d'équité. Parcs Canada cherche ainsi à ce que le public comprenne mieux les processus et que le Programme national de commémoration historique reflète davantage les histoires et valeurs autochtones;
- de communiquer de manière ouverte et transparente avec le public au sujet de l'examen des désignations en s'assurant que les demandes du public sont traitées et que les résultats des examens sont affichés sur le site Web de la CLMHC;

Diversité linguistique des plaques commémoratives

Depuis les années 1920, la CLMHC utilise des <u>plaques de bronze</u> comme outils de commémoration. Bilingue, chaque plaque est installée dans un endroit étroitement lié au sujet désigné et accessible au public.

Or, les plaques ont évolué au fil du dernier siècle : elles décrivent désormais l'importance historique du sujet commémoré dans une multitude de langues. En effet, aux descriptions habituelles en anglais et en français s'ajoute parfois une troisième langue, surtout lorsque le sujet se rattache à l'histoire des peuples autochtones ou des communautés ethnoculturelles. Parcs Canada consulte fréquemment des spécialistes locaux pour s'assurer que la traduction respecte les règles orthographiques.

Des exemples récents de plaques commémoratives trilingues incluent celle du personnage historique national de Théophile Panadis (aussi écrite en abénaquis, une langue autochtone) et celle de l'événement historique national du Club de hockey des Falcons de Winnipeg (en islandais). Grâce à cette variété linguistique, les plaques commémoratives relatent l'histoire publique de manière inclusive, accessible et attrayante et reflètent la vaste diversité des expériences dans l'histoire du Canada.

Parcs Canada continuera de moderniser la façon dont les lieux, les personnes et les événements d'importance historique nationale sont commémorés, notamment en explorant de nouveaux outils et approches numériques.

- de moderniser la façon dont les lieux, les personnes et les événements d'importance historique nationale sont commémorés, notamment en explorant de nouveaux outils et approches numériques;
- d'accroître la compréhension publique du patrimoine historique et culturel du Canada en utilisant des outils numériques et les médias sociaux pour rejoindre la population canadienne.

Commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats autochtones

Le système des pensionnats a marqué plusieurs générations de membres des Premières Nations, d'Inuits et de Métis. Il a laissé des séquelles persistantes qui ont miné divers aspects des communautés autochtones : santé, cultures, économies, savoir et modes de vie traditionnels, langues, structures familiales et rapports au territoire.

Par son travail de commémoration historique, Parcs Canada joue un rôle actif dans les efforts de réconciliation du gouvernement fédéral. Le 1^{er} septembre 2020, ce dernier a annoncé la désignation du système des pensionnats comme un événement historique national au titre du Programme national de commémoration historique. Depuis ce temps, <u>quatre pensionnats</u> autochtones ont été qualifiés de lieux historiques nationaux.

Parcs Canada collabore activement avec les partenaires autochtones pour répondre à l'appel à l'action 79 de la Commission de vérité et réconciliation et aux répercussions continues du système des pensionnats. Plus précisément, il aide les survivants, les communautés autochtones et d'autres groupes à commémorer l'histoire et les séquelles des pensionnats. Pour ce faire, il met en œuvre cinq mesures particulières :

- travailler avec les communautés, les organisations et les survivants autochtones pour commémorer les séquelles des pensionnats autochtones, leur histoire, et les récits des peuples autochtones;
- 2. soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de marqueurs, d'initiatives et d'événements commémorant les lieux, les personnes et les événements liés aux pensionnats

- autochtones dans le cadre du Programme national de commémoration historique et de partenariats avec les organisations autochtones;
- encourager la proposition de désignations et l'élaboration conjointe de dossiers de proposition en lien avec les pensionnats et les histoires autochtones, et accélérer l'examen des désignations actuelles associées aux pensionnats dans le cadre du Programme national de commémoration historique;
- 4. mettre en valeur les voix des peuples autochtones grâce à l'initiative Récits du Canada et à des projets connexes qui présentent et reconnaissent les séquelles des pensionnats, en plus de favoriser la réappropriation, la transmission et la célébration des cultures, des histoires et des langues autochtones;
- 5. sensibiliser le public à l'histoire tragique du système des pensionnats et à ses répercussions durables, et faire circuler les expériences des enfants ayant fréquenté les pensionnats afin que ce pan de l'histoire soit compris de tous les Canadiens. Pour ce faire, Parcs Canada adoptera des approches solidaires tenant compte des traumatismes et du public visé.

Ces mesures commémoreront l'histoire et les séquelles des pensionnats d'une manière significative pour les survivants et leurs communautés, tout en sensibilisant le public à l'importance des pensionnats autochtones au Canada, ainsi que des personnes, lieux et événements qui font partie de cette histoire.

Par sa participation aux efforts de réconciliation et sa collaboration avec les survivants et les communautés autochtones, Parcs Canada offre une assise solide à la commémoration actuelle des pensionnats. Ce travail aide les partenaires et les survivants autochtones à faire entendre leurs voix et leurs perspectives dans le Programme national de commémoration historique. Il permet également à Parcs Canada de se rapprocher de ses objectifs grâce au cadre pour l'histoire et la commémoration.

Préserver la collection d'objets archéologiques et historiques sous la garde de Parcs Canada

Indicateur	Cible	Date de réalisation
Pourcentage de la collection historique et archéologique, des paysages culturels et des sites archéologiques sous la garde de Parcs Canada qui sont sauvegardés	Au moins 90 %	Mars 2026

Les ressources culturelles sont préservées grâce aux travaux de conservation menés aux lieux historiques, parcs nationaux, aires marines nationales de conservation et parcs urbains nationaux administrés par Parcs Canada, ainsi qu'aux installations qui hébergent la collection nationale d'objets archéologiques et historiques. Partout au pays, les spécialistes du patrimoine culturel de Parcs Canada s'assurent que les ressources culturelles sont protégées et conservées et que leur valeur patrimoniale est communiquée pour que les générations présentes et futures les comprennent, les apprécient et en profitent. En outre, Parcs Canada collabore avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations municipales, les partenaires autochtones et les intervenants du patrimoine pour protéger et conserver le patrimoine culturel. En l'exercice financier 2024 à 2025, afin de s'acquitter de cette responsabilité et de veiller à ce que 90 % des ressources culturelles sous sa garde soient préservées d'ici mars 2026, Parcs Canada :

- appuiera la proposition législative du projet de loi C-23, <u>Loi sur les lieux historiques du</u>
 <u>Canada</u>, qui porte sur la désignation des lieux, des personnes et des événements
 d'importance historique nationale et sur la protection des lieux historiques fédéraux;
- continuera de collaborer avec les provinces et les territoires à titre de coprésident du groupe de travail sur les ressources patrimoniales. Notamment, Parcs Canada rencontrera les membres de la Table fédérale-provinciale-territoriale sur la culture et le patrimoine pour se rapprocher des objectifs de protection et de conservation du patrimoine culturel et proposer des options pour créer un nouveau cadre de conservation des lieux patrimoniaux au Canada;
- contribuera à l'objectif de préserver au moins 90 % des sites archéologiques et des paysages culturels sous la garde de Parcs Canada en continuant de cibler et de surveiller ces ressources culturelles, conformément à la Politique sur la gestion des ressources culturelles de Parcs Canada;
- protégera la valeur patrimoniale des ressources culturelles en continuant d'assurer leur gestion et d'offrir, grâce à une approche axée sur les risques, un soutien essentiel à l'archéologie aux lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada, y compris des réparations, de l'entretien et des investissements de capitaux;
- conservera et préservera la collection du patrimoine culturel, formée d'objets archéologiques et historiques sous la garde de Parcs Canada, en terminant la construction du nouveau Centre des Collections et Conservation de Parcs Canada et en commençant à y déplacer les collections;
- poursuivra la mise en place du système de gestion des données liées aux ressources culturelles en vue de gérer les objets archéologiques et historiques ainsi que les lieux du patrimoine culturel administrés par Parcs Canada. En l'exercice financier 2024 à 2025, ce dernier assurera l'intégrité des nouvelles données en saisissant celles des sites et objets archéologiques dans la base de données et en les vérifiant. Parcs Canada entend saisir les données pour 80 % des objets archéologiques récupérés;
- mènera des recherches archéologiques continues au lieu historique national des Épavesdu-HMS *Erebus*-et-du-HMS *Terror*;
- continuera de réaliser des analyses des répercussions aux lieux patrimoniaux en utilisant une approche axée sur les risques afin de relever et de consigner les menaces éventuelles et de proposer des mesures d'atténuation pour protéger les ressources culturelles contre les interventions et les changements climatiques, notamment;
- réalisera, dans le cadre de la conservation préventive, des évaluations des risques liés aux changements climatiques aux lieux historiques nationaux. Entre autres, Parcs Canada déterminera le niveau de préparation aux catastrophes des objets et établira des mesures d'atténuation pour les conséquences et les catastrophes découlant des changements climatiques;
- appuiera la protection du patrimoine culturel grâce à la cartographie scientifique, à la surveillance de la pollution, au climat, et à d'autres recherches scientifiques menées sur les lieux du patrimoine naturel et culturel de Parcs Canada, y compris ceux ayant un lien direct avec les peuples autochtones;

- continuera à élaborer et à revoir des instruments de politique, des outils et des formations en matière de gestion des ressources culturelles, notamment en ce qui concerne la conservation des lieux historiques nationaux et du patrimoine bâti. Dans le cadre de ce travail, Parcs Canada s'affaire à créer une directive sur les toponymes qui devrait être finalisée en l'exercice financier 2024 à 2025;
- accroîtra l'aide financière offerte, conformément aux engagements pris en réponse à la <u>Table ronde du ministre 2023</u>, afin de protéger et de présenter les lieux patrimoniaux reconnus nationalement, mais non administrés par le gouvernement fédéral, dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux de Parcs Canada. En l'exercice financier 2024 à 2025, pour une troisième année consécutive, l'enveloppe budgétaire prévue sera doublée afin de mieux préserver les lieux patrimoniaux, dont ceux administrés par des organisations autochtones;
- appuiera les autres ministères responsables de la protection et de la préservation des biens patrimoniaux fédéraux et collaborera avec eux par l'intermédiaire du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine;
- continuera de diriger la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial pour le Canada, notamment en collaborant avec les partenaires sur la désignation des nouveaux sites du patrimoine mondial;
- tirera parti des partenariats, fera progresser les priorités internationales, améliorera la mise en pratique des accords bilatéraux et multilatéraux et échangera des pratiques exemplaires dans le cadre de sa stratégie internationale visant à promouvoir son rôle de premier plan au sein de la communauté mondiale du patrimoine naturel et culturel.

Modernisation du patrimoine : la collection nationale de Parcs Canada aura un nouveau toit

Parcs Canada s'occupe de près de 31 millions d'objets historiques et archéologiques qui témoignent de plus de 11 000 ans de l'histoire humaine. La collection nationale fait partie intégrante des programmes d'interprétation, des expositions et des autres activités qui font connaître aux visiteurs les histoires des lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation de Parcs Canada.

Une fois la construction du bâtiment achevée en 2024, Parcs Canada commencera à déménager plus de 25 millions d'objets archéologiques et historiques dans la <u>nouvelle installation de 8 200 mètres carrés conçue expressément pour les collections, à Gatineau, au Québec</u>. Ce déménagement s'effectuera sur plusieurs années et permettra de conserver et de préserver la collection à long terme de sorte qu'elle profite aux générations futures.

La collection sera prise en charge par une équipe nationale de spécialistes, de curateurs et de conservateurs qui assureront sa gestion, son entreposage et sa facilité d'accès. Parcs Canada sera ainsi plus à même de présenter d'une manière nouvelle les histoires de ces objets aux Canadiens.

L'intendance des peuples autochtones est honorée et soutenue

Indicateur	Cible	Date de réalisation
Nombre de lieux patrimoniaux culturels gérés en coopération avec les peuples autochtones	Au moins 15	Mars 2026

Les cultures et les identités des peuples autochtones sont enracinées dans les terres. Il est donc crucial d'honorer ces liens pour faire progresser la réconciliation. Le Canada est déterminé à mettre en place un système de lieux du patrimoine national qui reconnaît et souligne les contributions historiques et contemporaines des peuples autochtones, leurs histoires et leurs cultures, ainsi que leur relation spéciale avec les terres, les eaux et les glaces ancestrales. Parcs Canada et les peuples autochtones sont partenaires dans la conservation du patrimoine naturel et culturel et la diffusion des histoires de ces lieux précieux.

La cible de cette année a subi une nette hausse; en effet, l'objectif est de gérer 15 lieux du patrimoine culturel en coopération avec les peuples autochtones d'ici mars 2026, puisque cette date marque la conclusion prévue de plusieurs accords de réconciliation et de reconnaissance des droits avec les signataires des traités de paix et d'amitié dans l'Est du Canada. Ces accords devraient comprendre la cogestion de divers lieux du patrimoine culturel administrés par Parcs Canada.

Parcs Canada s'efforce de collaborer avec les peuples autochtones, en faisant entendre leurs voix et leurs points de vue et en assurant conjointement l'intendance des lieux du patrimoine national. Il contribue ainsi à l'engagement du gouvernement fédéral de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, la loi associée (la LDNUDPA) et les appels à l'action 79 et 80 de la Commission de vérité et réconciliation. En l'exercice financier 2024 à 2025, pour appuyer ces engagements, Parcs Canada :

- favorisera la cogestion et la prise de décision avec les peuples autochtones dans les lieux du patrimoine culturel en établissant de nouvelles structures de gestion coopérative afin de favoriser l'intendance des lieux patrimoniaux;
- contribuera à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies et de la LDNUDPA en examinant et en élaborant des lois, des politiques et des pratiques opérationnelles qui appuient l'exercice des droits et des responsabilités des peuples autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada. De plus, ce dernier élaborera, en consultation avec les peuples autochtones, un cadre afin de mesurer les progrès du <u>Plan d'action sur la</u> LDNUDPA du gouvernement fédéral d'ici mars 2027;
- continuera de privilégier le cadre proposé d'intendance autochtone, qui constitue une approche de gestion et de gouvernance des lieux patrimoniaux en harmonie avec l'intendance autochtone des terres, des eaux et des glaces. Le cadre proposé s'inscrit dans les efforts de Parcs Canada pour mettre en œuvre les priorités des partenaires autochtones et renouveler les approches de conservation, de commémoration et de présentation de sorte qu'elles cadrent avec la Déclaration des Nations Unies;
- appuiera la proposition législative du projet de loi C-23, Loi sur les lieux historiques du Canada, qui porte sur la protection et la présentation d'exemples du patrimoine culturel ayant une importance nationale. La Loi introduit la représentation des Premières Nations, des Inuits et des Métis au sein de la CLMHC, conformément à l'appel à l'action 79(i) de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, ce qui permettra de mieux reconnaître la manière dont les peuples autochtones contribuent depuis des temps immémoriaux à la terre que l'on connaît aujourd'hui comme le Canada;

- élaborera, modernisera ou créera des outils, processus et pratiques stratégiques qui honorent les voix des Autochtones, favorisent leur leadership et leur autodétermination et respectent leurs droits, leur savoir et leurs systèmes de connaissances en matière de conservation du patrimoine culturel;
- poursuivra la révision de sa Politique sur la gestion des ressources culturelles et de ses directives en tenant un dialogue continu avec les partenaires autochtones afin de respecter les perspectives, les protocoles, les valeurs et les pratiques en matière de patrimoine des Premières Nations, des Inuits et des Métis;
- mènera davantage de négociations avec les peuples autochtones qui sont fondées sur les droits et qui priorisent la conclusion d'accords rapides et réalisables;
- continuera de chercher de nouvelles désignations pour les personnes, les lieux et les événements, conformément aux priorités stratégiques liées à l'histoire autochtone du cadre pour l'histoire et la commémoration;
- poursuivra sa collaboration avec les communautés de survivants des pensionnats qui souhaitent désigner ou ont déjà désigné un ancien site de pensionnat pour qu'il soit considéré comme un site historique national;
- continuera de réviser les désignations actuelles et de consulter les organisations, communautés et survivants autochtones au sujet des nouvelles désignations proposées à la CLMHC en ce qui concerne les pensionnats autochtones, leurs séquelles et les histoires autochtones au Canada;
- continuera de fournir une aide financière aux organisations autochtones qui appuient les événements de commémoration et les rassemblements communautaires partout au pays pour honorer l'histoire et les séquelles des pensionnats, conformément à l'appel à l'action 79(iii) de la Commission de vérité et réconciliation du Canada;

Promouvoir le leadership inuit au lieu historique national des Épaves-du-HMS *Erebus*-et-du-HMS *Terror*

Une nouvelle entente entre Parcs Canada et l'Association des Inuits de Kitikmeot a marqué la création du premier lieu historique national dirigé par des Inuits au Nunavut. Plus précisément, il s'agit d'une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits du lieu historique national des Épaves-du-HMS *Erebus*-et-du-HMS *Terror*, qui a été signée en mars 2023.

L'Association des Inuits de Kitikmeot, à Cambridge Bay, et la Nattilik Heritage Society, à Gjoa Haven, assureront la gestion et l'exploitation du lieu en collaboration avec Parcs Canada. Elles seront notamment responsables de l'aménagement du site, de la dotation, du fonctionnement et de l'interprétation. De plus, l'expansion du Programme des gardiens d'épaves permettra de présenter et de préserver le site ainsi que d'exploiter les camps de base aux emplacements des épaves.

Parcs Canada et les Inuits de Gjoa Haven poursuivent les recherches sur les épaves du HMS *Erebus* et du HMS *Terror* en mettant en pratique la valeur sociétale inuite de Piliriqatigiinniq/Ikajuqtigiinniq (travailler ensemble pour une cause commune). Ce travail sur le terrain permet d'en apprendre toujours plus sur l'état des épaves et des environs, tout en éclairant des zones d'ombre de l'expédition de 1845 de Franklin et en approfondissant le savoir inuit sur le sujet. D'ailleurs, des détenteurs de savoirs inuits, des membres de la communauté et Parcs Canada ont collaboré à un large projet d'histoire orale afin de recueillir et de présenter les récits oraux des Inuits, particulièrement ceux portant sur l'expédition.

Lors de plongées récentes aux sites des épaves, des archéologues de Parcs Canada ont récupéré des centaines d'artéfacts, dont Parcs Canada et la Fiducie du patrimoine inuit sont copropriétaires. La Nattilik Heritage Society s'affaire présentement à dresser un plan pour exposer ces artéfacts au Nattilik Heritage Centre agrandi, à Gjoa Haven.

- encouragera les peuples autochtones à communiquer eux-mêmes leurs histoires dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada en réalisant d'ici 2025 jusqu'à 15 projets Récits du Canada contant l'histoire et les séquelles des pensionnats;
- continuera de mobiliser les communautés autochtones concernées par les lieux patrimoniaux de Parcs Canada en vue d'échanger des connaissances au sujet de l'archéologie, des collections, de la conservation et de l'accès aux artéfacts et objets autochtones sous la garde de Parcs Canada;
- collaborera et échangera des connaissances dans le cadre de partenariats novateurs avec les intervenants internationaux, nationaux, régionaux et locaux, de même que les gouvernements et organisations autochtones, en vue d'améliorer les pratiques de conservation du patrimoine naturel et culturel;
- veillera à ce que le savoir et les valeurs autochtones, aussi bien tangibles qu'intangibles, soient respectés, reflétés et honorés dans la gestion des ressources culturelles et naturelles.

Mettre en œuvre les stratégies et priorités pour la durabilité des biens

Indicateur	Cible	Date de réalisation
Pourcentage d'ouvrages patrimoniaux dans un état bon ou passable	Au moins 62 %	Mars 2025

Parcs Canada achève présentement la dernière année de son programme de travaux d'infrastructure cruciaux financés en 2022. Ces travaux, axés sur l'atténuation des risques liés aux biens et aux programmes, améliorent l'état des principales structures patrimoniales de sorte qu'elles soient préservées pendant des générations. En outre, les travaux augmentent, lorsque possible, l'accessibilité et l'inclusivité des structures et réduisent les émissions de gaz à effet de serre, conformément aux priorités du gouvernement fédéral. En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada:

- investira 71,6 millions de dollars dans les projets clés sur le patrimoine culturel afin d'améliorer l'état global de son portefeuille de biens patrimoniaux bâtis, ce qui contribuera à préserver et à protéger les lieux d'importance historique nationale pendant des générations;
- continuera de réaliser des analyses des répercussions dans les lieux patrimoniaux afin de cibler les menaces éventuelles et de proposer des projets d'atténuation pour assurer la protection des ressources culturelles;

- offrira des formations et des ateliers pour augmenter sa capacité à conserver les lieux du patrimoine bâti, ce qui lui permettra d'améliorer ses efforts d'entretien des lieux historiques nationaux partout au pays;
- concevra une étude de la portée en collaboration avec le Conseil national de recherches
 Canada pour comprendre la portée des émissions de gaz à effet de serre au sein du
 portefeuille d'édifices patrimoniaux de Parcs Canada et démontrer que ces émissions
 peuvent être réduites sans porter atteinte à l'intégrité patrimoniale des bâtiments. Parcs
 Canada réalisera des projets pilotes en lien avec le poste d'éclusage de Hartwells, au lieu
 historique national du Canada du Canal-Rideau, et le lieu historique national de la Maisonde-Sir-John-Johnson. En outre, il s'efforcera de réduire les émissions de gaz à effet de
 serre au lieu historique national Province House dans le cadre de ses investissements en
 matière de conservation (voir l'encadré ci-après);
- collaborera avec l'Institut royal d'architecture du Canada pour offrir un nouveau module d'apprentissage sur l'accessibilité universelle aux lieux patrimoniaux. Ce module s'appuiera sur le succès du cours en libre accès Introduction aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada, qui a été lancé en 2021;
- terminera la mise en œuvre du plan d'action élaboré en réponse au rapport du vérificateur général sur la conservation des biens patrimoniaux fédéraux. Pour ce faire, Parcs Canada créera et appliquera un processus et un outil d'évaluation des biens du patrimoine culturel afin d'être en phase avec sa Stratégie du portefeuille des biens immobiliers. Grâce à cet outil, Parcs Canada assurera la durabilité des biens en cernant et en planifiant de manière stratégique les approches de conservation nécessaires pour protéger les éléments du patrimoine bâti qui composent son portefeuille de biens immobilisés culturels.

Investissements majeurs au lieu historique national Province House

Le gouvernement du Canada a récemment annoncé un investissement supplémentaire de 46 millions de dollars dans les deux phases finales du projet de conservation du lieu historique national Province House. C'est dans ce bâtiment âgé de 176 ans que s'est tenue la première conférence sur la Confédération du Canada, la Conférence de Charlottetown de 1867. Province House a été le siège de la législature de l'Île-du-Prince-Édouard dès sa construction en 1847 jusqu'au début des travaux de conservation, en 2015.

À ce jour, le montant total investi dans la préservation à long terme de Province House s'élève à 138 millions de dollars. Le projet a été réalisé selon une approche progressive. Les phases 1 et 2 ont permis d'améliorer l'intégrité structurelle du bâtiment, notamment grâce à la rénovation majeure de la fondation, des murs de pierre, des fenêtres et de la toiture.

Quant à la phase 3, elle consiste en des travaux d'aménagement qui garantiront une accessibilité universelle et la conformité avec le code de prévention des incendies. De plus, ils amélioreront les systèmes du bâtiment (électrique, mécanique, et de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air) et apporteront des finitions intérieures comme la peinture et le plancher. Grâce à ce travail, Province House sera complètement accessible pour la première fois de son histoire. Par ailleurs, l'installation d'un système de chauffage et de refroidissement géothermique augmentera l'efficacité énergétique du bâtiment, ce qui réduira de 10 000 \$ les coûts annuels et diminuera la quantité d'émissions de gaz à effet de serre, conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert.

Enfin, la phase 4 porte sur la conception, l'élaboration et la mise en place d'une nouvelle expérience de visite au lieu historique national Province House. À cette fin, les communautés autochtones et culturelles locales seront consultées afin que leurs voix diverses soient reflétées dans l'histoire de Province House.

Ce projet devrait prendre fin en 2025.

Résultat ministériel 3 : La population découvre le patrimoine naturel et culturel du Canada et en fait l'expérience par des moyens qu'elle juge significatifs

Offrir des expériences significatives et inclusives

Indicateur	Cible	Date de réalisation
Nombre de visiteurs qui font l'expérience des lieux de Parcs Canada	Au moins 23,7 millions	Mars 2025
Pourcentage de citoyens qui appuient la protection et la mise en valeur des lieux patrimoniaux de Parcs Canada	Au moins 78 %	Mars 2025

Les lieux administrés par Parcs Canada sont une source de fierté pour tous les Canadiens. Parcs Canada est déterminé à offrir un accès sans obstacles aux lieux historiques nationaux, aux parcs nationaux, aux parcs urbains nationaux et aux aires marines nationales de conservation et à faire en sorte que ces lieux continuent d'évoluer et de refléter la diversité du Canada et que tous les Canadiens puissent participer à leur protection et les apprécier, maintenant et à l'avenir. Parcs Canada continuera à faciliter la fréquentation et l'appréciation des lieux qu'il administre et à mobiliser les Canadiens afin qu'ils contribuent à la conservation du patrimoine culturel et naturel et qu'ils en apprécient la valeur.

Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation, de même que le parc urbain national de la Rouge, sont des destinations populaires fréquentées par des millions de Canadiens et de visiteurs du monde entier. Parcs Canada tirera parti de son travail effectué au cours des dernières années en vue d'accueillir les visiteurs dans les lieux patrimoniaux nationaux qu'il administre. Parcs Canada entend offrir des expériences de calibre mondial aux Canadiens et aux visiteurs internationaux et s'efforce d'atteindre son objectif d'accueillir chaque année 23,7 millions de visiteurs dans les lieux patrimoniaux nationaux répartis à travers le Canada. En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada:

- continuera à s'employer à éliminer les obstacles, à encourager la participation, et à souscrire à la diversité et à l'inclusion en concevant et en offrant aux visiteurs des services et des expériences permettant à tous les Canadiens et aux visiteurs du monde entier de profiter des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation;
- veillera à accroître l'inclusivité et l'accessibilité des services et expériences aux visiteurs ainsi que des occasions de créer des liens dans les lieux patrimoniaux partout au pays, au moyen de modes de prestation, d'offres équitables et d'investissements variés;

- continuera à proposer des services, des expériences et des programmes de sensibilisation novateurs aux Canadiens et aux visiteurs internationaux;
- invitera les jeunes, les Canadiens vivant en zone urbaine, les jeunes familles, les Canadiens en situation de handicap et les Canadiens issus de milieux divers à fréquenter et à apprécier les lieux protégés;
- promouvra la découverte, l'appréciation et la fréquentation d'un plus grand nombre de lieux patrimoniaux nationaux, y compris les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation moins connus;
- gérera les visites dans les destinations les plus fréquentées de Parcs Canada afin d'offrir des expériences de grande qualité aux visiteurs tout en encourageant les Canadiens et les visiteurs du monde entier à profiter de la gamme complète de destinations du réseau de Parcs Canada;
- continuera à apporter de la valeur ajoutée aux Canadiens grâce à l'application continue de la Loi sur les frais de service. En l'exercice financier 2024 à 2025, des ajustements continueront d'être apportés à la tarification, selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation;
- investira dans l'expérience du visiteur et une conception intelligente de l'infrastructure en vue de proposer de façon viable un large éventail d'expériences de qualité.

Création d'expériences accessibles et inclusives aux lieux administrés par Parcs Canada et en ligne

Conformément aux engagements pris en réponse à la <u>Table ronde du ministre 2023</u>, Parcs Canada travaille à faire en sorte que tout le monde ait la possibilité de profiter des lieux historiques nationaux, des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation. Pour ce faire, Parcs Canada renforce ses relations avec des organisations œuvrant dans le domaine de l'accessibilité dans des collectivités partout au Canada afin d'améliorer l'accessibilité et d'assurer l'équité des expériences significatives offertes aux visiteurs dans les lieux administrés par Parcs Canada.

Depuis 2019, le programme <u>Initiation au camping à Vancouver</u> de Parcs Canada collabore avec BC Parks, Canucks Autism Network, Mountain Equipment Company et Power To Be afin d'offrir une première expérience de camping aux personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme et à leur famille.

Dans le cadre de ce programme, les familles créent des liens précieux entre elles et avec Parcs Canada tout en acquérant les compétences, les connaissances et la confiance dont elles ont besoin pour le camping en pleine nature. Les activités ont lieu dans un environnement où les obstacles à la participation ont été soigneusement éliminés, qu'ils soient de nature physique, cognitive, culturelle ou financière.

L'accessibilité des parcs nationaux est une responsabilité collective. Grâce à des mesures telles que des possibilités de formation et des programmes, ce partenariat démontre que la collaboration entre des organismes qui partagent des valeurs similaires peut aider à repérer et éliminer les obstacles et à favoriser l'inclusion dans les activités en plein air.

Appuyer la croissance de l'industrie canadienne du tourisme

Parcs Canada, qui contribue grandement aux économies locales, continuera d'établir des relations avec des partenaires du secteur touristique afin de favoriser la croissance de

l'industrie du tourisme. De plus, il collaborera avec ses partenaires de l'industrie afin d'améliorer les futurs programmes de tiers offerts aux visiteurs, particulièrement pendant les saisons creuses, alors qu'il est plus facile de le faire. En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada:

- ne cessera d'améliorer les services numériques offerts aux Canadiens, notamment les outils de planification, les outils de transaction, et les réservations en ligne, et renforcera l'approche qui privilégie le numérique afin d'offrir un meilleur service;
- appuiera la croissance du secteur touristique en investissant 3 millions de dollars dans une campagne nationale de promotion du tourisme. Cette campagne vise à mieux faire connaître le mandat et les activités de Parcs Canada, à promouvoir la visite des lieux protégés du Canada, et à appuyer l'industrie du tourisme en attirant les voyageurs dans des communautés voisines des lieux administrés par Parcs Canada;
- collaborera avec Destination Canada et Expedia Canada afin de rehausser sa présence sur la plateforme en ligne d'Expedia. Cette plateforme dynamique sera une vitrine de la diversité des destinations et des produits offerts par Parcs Canada qui seront présentés dans des galeries de photos, des vidéos, des itinéraires et des blogues;
- travaillera, de concert avec Destination Canada, ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi que ses partenaires autochtones et des organisations non gouvernementales, à l'établissement de corridors touristiques stratégiques afin de favoriser la croissance et la prospérité de l'industrie touristique locale et régionale, de même que la dispersion saisonnière des visiteurs;
- collaborera avec l'Association Touristique Autochtone du Canada, ainsi que les communautés et les entreprises autochtones de tout le Canada, pour mettre sur pied et offrir des expériences autochtones aux visiteurs nationaux et étrangers;
- appuiera la mise en œuvre de la <u>nouvelle stratégie fédérale pour la croissance du tourisme</u>, qui entend résoudre la pénurie et l'instabilité de la main-d'œuvre, promouvoir l'attraction d'investissements et le développement de destinations, positionner le Canada comme une destination de choix et encourager la croissance économique à long terme dans tout le pays.

Sensibiliser les Canadiens au sein de leurs communautés

Les plus de 200 lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation disséminés à travers le pays, en plus de l'unique parc urbain national, accueillent chaque année des millions de visiteurs. En ces lieux, Parcs Canada propose un formidable éventail d'expériences culturelles, naturelles et récréatives. Ces lieux permettent en outre aux Canadiens de découvrir la nature et l'histoire dans leur collectivité et leur foyer grâce à des programmes de sensibilisation et de participation novateurs, des expériences numériques et des activités promotionnelles. Parcs Canada travaille avec une grande variété de partenaires locaux et régionaux pour offrir des services et des expériences aux visiteurs et pour initier les Canadiens à une fréquentation sécuritaire des lieux naturels, culturels et historiques. Pour appuyer ces efforts, en l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada:

- offrira des programmes d'éducation virtuels animés par des membres de son équipe, en collaboration avec des partenaires d'éducation tels qu'École en réseau et la Société géographique royale du Canada, comme la Traversée virtuelle du Canada qu'il offre avec cette dernière. Ces programmes procurent à des milliers de jeunes partout au pays un accès virtuel aux lieux administrés par Parcs Canada;
- fera circuler cinq cartes-tapis géantes de Parcs Canada dans les écoles du pays, en collaboration avec la Société géographique royale du Canada, afin de faire connaître aux élèves le mandat de Parcs Canada et ses efforts de protection du patrimoine naturel et culturel, y compris l'importance de l'intendance autochtone;
- appuiera le travail de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et exploitera la désignation de personnes, d'événements et de lieux pour diffuser les récits de l'histoire du Canada selon des perspectives multiples;
- continuera à offrir le programme <u>Héros de chez nous</u> afin de protéger et de mettre en valeur l'histoire et le patrimoine naturel du Canada. À l'origine, le programme rendait hommage, en racontant leurs histoires, aux citoyens ordinaires, militaires comme civils, qui ont contribué aux efforts des alliés lors des Première et Seconde Guerres mondiales. Aujourd'hui, le programme a évolué et reconnaît également les contributions d'individus exceptionnels d'origines diverses;
- continuera à prendre part à des partenariats et à des accords de collaboration avec des parties externes afin de toucher de nouveaux publics et de rejoindre les Canadiens par des moyens qui leur parlent, comme le programme Prescri-Nature, un programme national de prescriptions d'exposition à la nature mené par des professionnels de la santé souhaitant améliorer la santé de leurs patients en les invitant à prendre contact avec la nature.

L'intendance des peuples autochtones est honorée et soutenue

Indicateur	Cible	Date de réalisation
Nombre de lieux patrimoniaux dont les terres et les eaux sont utilisées par les peuples autochtones conformément à leurs pratiques traditionnelles et modernes	Au moins 42	Mars 2026

Depuis des temps immémoriaux, les peuples autochtones ont été les gardiens des terres, des eaux et des glaces qui forment la région maintenant appelée le Canada. Pour Parcs Canada, aucune relation n'est plus importante que sa relation avec les peuples autochtones. Parcs Canada collabore avec des centaines de communautés et d'organisations autochtones dans le but de renforcer et de rétablir leurs liens avec les territoires ancestraux afin d'honorer et soutenir l'intendance autochtone des lieux patrimoniaux et d'éliminer les obstacles aux pratiques culturelles et à l'utilisation traditionnelle des terres. L'intendance autochtone des lieux patrimoniaux nationaux appuie l'engagement du gouvernement du Canada à mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies et la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (LDNUDPA).

En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada :

- collaborera avec les peuples autochtones à la promotion des occasions qui leur sont offertes pour établir des liens significatifs avec leurs territoires traditionnels, notamment dans le cadre de projets de collaboration, d'accords ou de mécanismes qui favorisent le leadership autochtone en matière d'intendance des terres, des eaux et des glaces dans les lieux administrés par Parcs Canada;
- contribuera à la mise en œuvre de la LDNUDPA en examinant et en élaborant les lois, les
 politiques et les pratiques opérationnelles qui appuient l'exercice des droits et des
 responsabilités des peuples autochtones dans les lieux administrés par Parcs Canada et
 élaborera, en consultation avec les peuples autochtones, un cadre de mesure du
 rendement afin de mesurer les progrès du plan d'action sur la LDNUDPA d'ici mars 2027;
- collaborera avec les partenaires autochtones à l'élaboration conjointe, quand il y a lieu, d'une prestation d'expériences autochtones authentiques sur les lieux que Parcs Canada a pour rôle d'administrer et à la communication des récits, des points de vue et des cultures autochtones aux Canadiens et aux visiteurs du monde entier;
- continuera à appuyer un éventail de projets par le biais du programme de Récits du Canada qui accordera la priorité aux occasions pour les peuples autochtones de partager et de communiquer leur histoire dans leurs propres mots dans les lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada partout au pays;
- continuera à bâtir des relations avec les collectivités et les organismes en vue de soutenir les occasions d'emploi et d'acquisition de compétences offertes aux jeunes autochtones, aux jeunes ayant une incapacité et aux jeunes des communautés des minorités visibles.

Mettre en œuvre les stratégies et priorités pour la durabilité des biens

Indicateur	Cible	Date de réalisation
Pourcentage des biens contemporains en bon ou en assez bon état	Au moins 79 %	Mars 2025

La capacité de Parcs Canada d'accueillir les visiteurs dans des endroits inclusifs et accessibles et d'exécuter son mandat, qui consiste à protéger et à mettre en valeur les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux, les canaux historiques, les parcs urbains nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada, repose sur les biens de Parcs Canada. Les infrastructures de services aux visiteurs dans un parc ou un lieu historique comprennent des routes et des ponts, des centres d'accueil, des installations, des aires de fréquentation diurne, des sentiers, des quais, des terrains de camping, et bien plus. En plus de répondre aux besoins des visiteurs, certains biens jouent des rôles essentiels, comme le transport, la gestion de l'eau et les services aux résidents et aux entreprises, tout en constituant une source de fierté commune pour les Canadiens. Les infrastructures destinées aux visiteurs sont aussi cruciales à l'industrie touristique partout au pays.

Cette année, Parcs Canada prévoit d'investir 93,2 millions de dollars dans des projets clés visant à soutenir ses biens contemporains liés à l'expérience des visiteurs. Ces projets amélioreront l'expérience des visiteurs, préserveront la sécurité publique, assureront le bon état des biens et, lorsque possible, feront progresser les efforts d'écologisation des opérations, d'amélioration de l'accessibilité et de promotion de l'inclusivité. Parc Canada est déterminé à continuer d'offrir à ses visiteurs des expériences sécuritaires, positives et mémorables qui leur permettent de se rapprocher de la nature et de l'histoire du Canada. Parmi les exemples notables d'investissements prévus pour l'exercice financier 2024 à 2025 en vue de protéger l'infrastructure contemporaine du Canada, on retrouve notamment :

- le remplacement du pont Western Brook, sur la route 430, à Terre-Neuve-et-Labrador, qui comprend le retrait du pilier central actuel se trouvant dans le cours d'eau. Le nouveau pont aura une empreinte écologique semblable à celle de l'ancien;
- les travaux majeurs de rénovation et d'agrandissement du centre d'accueil du parc national du Gros-Morne visant à améliorer l'accessibilité et l'expérience des visiteurs;
- le développement du mini-réseau de l'Île de Sable, qui générera de l'électricité en combinant l'énergie provenant de sources carboneutres avec celle de technologies plus efficaces à faible émission de carbone. Ce travail pour la durabilité contribue à l'engagement du gouvernement du Canada de réduire les émissions de gaz à effet de serre des opérations gouvernementales en vertu de la Stratégie pour un gouvernement vert.

Accroître la résilience aux changements climatiques au Cap-Breton

Les 24 et 25 septembre 2022, le cyclone extratropical Fiona, qui générait toujours des vents de la puissance d'un ouragan, a frappé le Canada atlantique. L'épisode de vent et de pluie majeur a touché cinq provinces de l'est du Canada, ainsi que de nombreux lieux administrés par Parcs Canada.

Au cours de cette tempête violente, certains lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada, de même que le parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, ont subi de graves dégâts. Cet événement n'est que le plus récent de plusieurs phénomènes météorologiques extrêmes qui ont endommagé les biens de Parcs Canada dans cette région.

En 2023, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de près de 43 millions de dollars pour la réalisation d'importants travaux de remise en état ou de réparation des lieux administrés par Parcs Canada au Cap-Breton, y compris la réparation des dégâts causés par l'ouragan Fiona. Ces travaux devraient être achevés avant la fin de 2025. En plus de répondre aux besoins de remise en état des infrastructures essentielles, ils contribueront aussi à l'atteinte des objectifs d'inclusion, d'accessibilité, d'efficacité énergétique (au moyen de pratiques et de produits d'écologisation) et de résilience durable aux changements climatiques.

De plus amples renseignements sur l'adaptation aux changements climatiques au parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton sont offerts dans la vidéo <u>Bâtir un meilleur avenir : Parc national des</u> Hautes-Terres-du-Cap-Breton.

Principaux risques

environnementales

Risque

Adaptation et réponse aux forces

En raison de l'ampleur et du rythme rapide des changements environnementaux (p. ex. l'incidence accrue des événements météorologiques mineurs comme les incendies incontrôlés), il y a un risque que l'intégrité des écosystèmes, les ressources culturelles et les infrastructures ne puissent pas être protégées contre ces forces, ce qui pourrait empêcher Parcs Canada de s'acquitter de son mandat (et causer l'interruption de services offerts aux Canadiens).

Stratégies d'atténuation

En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :

- continuera à évaluer les risques liés aux changements climatiques, à tenter de comprendre les conséquences et à dégager et étudier des mesures d'adaptation réalisables et efficaces dans les lieux administrés par Parcs Canada;
- développera des ressources et des outils pour appuyer la planification de l'adaptation et ajustera les politiques et les programmes dans divers domaines de travail;
- mènera des projets de restauration des écosystèmes qui tiennent compte des répercussions des changements climatiques et qui atteignent les objectifs d'adaptation aux changements climatiques;
- prendra des mesures pour améliorer la connectivité écologique des lieux patrimoniaux;
- continuera à examiner la gestion des urgences, notamment en vue de la préparation et de la réponse aux défis des feux de forêt, des inondations, de l'érosion et d'autres catastrophes naturelles liées aux changements climatiques. Offrira des activités de préparation à l'intervention, notamment la formation continue du personnel de Parcs Canada en matière de gestion d'urgence, la préplanification et la tenue d'exercices avec des partenaires pour assurer l'interopérabilité;

Risque	Stratégies d'atténuation		
	continuera de mettre en œuvre des mesures pour protéger les biens du patrimoine contemporain et bâti, comme la réalisation d'évaluations d'impact et l'utilisation de concepts et de matériaux de construction plus résilients.		
Relations avec les peuples autochtones Il y a un risque que Parcs Canada ne soit pas en mesure de respecter ses obligations de suivre l'évolution de la jurisprudence pour appuyer l'engagement du gouvernement du Canada de mettre en œuvre la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Faillir à ses obligations et ne pas être en mesure de prendre des mesures observant l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones aura une incidence négative sur les relations avec les peuples, les communautés, et les organisations autochtones. Ces relations sont cruciales pour la gestion des lieux patrimoniaux protégés et pour appuyer le lien que les peuples autochtones entretiennent avec ces lieux.	 En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada: proposera des projets, des ententes et des mécanismes qui facilitent les liens des autochtones avec les terres, les eaux et les glaces utilisées traditionnellement; soutiendra la prise de décisions en collaboration avec les partenaires autochtones en augmentant la gestion coopérative et en établissant d'autres structures de partenariat et de consultation; travaillera avec les peuples autochtones pour examiner les désignations existantes et augmenter le nombre de désignations autochtones au titre du Programme national de commémoration historique; s'appuiera sur la consultation et la collaboration avec les peuples autochtones pour promouvoir une approche globale de l'intendance autochtone qui comprend des mesures visant la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; travaillera avec les partenaires autochtones pour intégrer le savoir autochtone et les connaissances fondées sur la science dans l'approche de Parcs Canada en matière de conservation et de recherche; travaillera avec les communautés autochtones pour respecter et appuyer les points de vue autochtones dans la façon dont les lieux patrimoniaux sont établis et mis en valeur, notamment en créant des possibilités d'expériences des visiteurs qui aideront les Canadiens à découvrir la culture autochtone et à s'en rapprocher; tiendra des événements organisés par les autochtones, soutiendra l'élaboration de produits autochtones d'expérience des visiteurs et offrira des lieux où les communautés autochtones pourront faire connaître leur histoire, dans leur propre langue, et offrir des occasions uniques favorisant la réconciliation; s'il y a lieu, travaillera avec les communautés autochtones pour étudier et proposer des changements de nom de lieu des sites de Parcs Canada; appuiera le renforcement des capacités du personnel de Parcs Canada afin qu'il soit en mesure de tisser des liens et d		

Risque	Stratégies d'atténuation		
	fera progresser les négociations visant des ententes prioritaires avec les partenaires autochtones.		
Fréquentation et pertinence pour les Canadiens Les conditions socio-économiques et d'autres influences du marché évoluent. Afin de conserver sa pertinence pour les Canadiens et les visiteurs, Parcs Canada doit adapter ses programmes et services pour répondre à leurs attentes.	 En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada : s'adressera aux marchés et aux publics nationaux ciblés afin de diversifier et de stimuler la fréquentation et d'améliorer la sensibilisation et l'appui du public, par exemple en travaillant avec les partenaires et les intervenants. De nouveaux programmes comme le programme des parcs urbains nationaux amélioreront la sensibilisation et augmenteront l'appui de la nature, sachant que la majorité des Canadiens résident dans les centres urbains; déploiera des efforts de promotion à l'échelle nationale sur les canaux numériques afin d'atteindre un public élargi et de renforcer la sensibilisation, ce qui favorisera la fréquentation; gérera les niveaux de fréquentation afin d'offrir aux visiteurs des expériences de qualité tout en assurant la durabilité; s'il y a lieu, stimulera la croissance et redistribuera la fréquentation, au besoin; instituera des normes d'accessibilité qui mettent l'accent sur l'inclusion, par le biais d'améliorations des biens immobiliers et d'adaptation aux normes en évolution liées à l'accessibilité de nos structures et de nos lieux afin d'en améliorer l'accès et l'utilisation pour tous les Canadiens; tirera parti des anniversaires clés et offrira une programmation améliorée, des événements spéciaux et d'autres activités de promotion pour encourager la fréquentation; renforcera les relations et les collaborations avec l'industrie touristique afin d'appuyer les efforts de croissance du tourisme au Canada; investira dans les plateformes et services numériques axés sur l'utilisateur et appuiera une expérience client intégrée et fluide sur tous les canaux. 		

Risque	Stratégies d'atténuation	
Recrutement et maintien en poste Le marché de l'emploi du Canada s'amoindrit, et d'un bout à l'autre du pays, les ressources en main-d'œuvre font l'objet d'une demande concurrentielle. La capacité de Parcs Canada à attirer, former et maintenir en poste des employés tout en perpétuant un environnement de travail flexible et à haut rendement est en péril, ce qui pourrait compromettre les capacités opératoires et le bien-être des employés de Parcs Canada.	 En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada : participera aux programmes de perfectionnement en leadership du Conseil du Trésor destinés aux groupes en quête d'équité; poursuivra sa participation au programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse; renforcera son engagement envers la représentation et le maintien en poste des employés autochtones et issus de groupes en quête d'équité au sein de l'équipe de Parcs Canada et offrira un accès à des ressources de perfectionnement professionnel; poursuivra les efforts d'optimisation de l'expérience de travail hybride; passera en revue les modèles organisationnels; renforcera sa capacité de rendre compte aux ressources humaines; poursuivra la mise en œuvre de stratégies proactives de recrutement et de promotion, en adoptant une approche d'acquisition des talents. Poursuivra aussi la mise en œuvre de la stabilisation des ressources humaines et de la paye, qui comprend un cadre de modernisation des ressources humaines, en vue d'automatiser et de simplifier continuellement les processus et de clarifier les rôles et responsabilités; de moderniser la dotation en misant sur le développement d'outils pour l'établissement d'un portail unique (des demandes de dotation jusqu'à la transmission de la paye); et de stabiliser la paye. 	

Risque Stratégies d'atténuation

Services et numérique

Compte tenu du rythme soutenu de l'évolution de la technologie, et des attentes des utilisateurs de service, faute d'investissements continuels dans une infrastructure de technologies de l'information vieillissante, les solutions numériques, la cybersécurité, et l'examen de ses services de gestion de l'information et de technologies de l'information, il est à craindre que Parcs Canada ne puisse pas offrir des services modernes, ni protéger les données et les renseignements. Ceci pourrait compromettre la santé et la sécurité des visiteurs, entraîner une perte de revenus, et faire en sorte que Parcs Canada n'ait plus la capacité de remplir correctement son mandat.

En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :

- examinera ses solutions numériques actuelles dans le cadre des efforts de gestion de son portefeuille d'applications, mettra au rencard les solutions ayant une faible valeur opérationnelle, et mettra l'accent sur l'amélioration de la santé de la technologie employée pour les solutions privilégiées;
- améliorera la gouvernance de l'investissement numérique ainsi que la gestion et les examens du service afin de veiller à ce que la capacité et les investissements futurs soient affectés aux solutions numériques et aux services privilégiés;
- réemploiera les solutions existantes à l'intérieur et à l'extérieur de Parcs Canada, et tirera autant que possible parti des solutions d'entreprise afin de réaliser des gains de rendement et des économies de coûts.

Risque

Stratégies d'atténuation

État et sécurité des biens bâtis

Il y a un risque que des parties du portefeuille de biens se détériorent et ne puissent plus être maintenues dans un état sécuritaire et fonctionnel en raison des infrastructures vieillissantes, du financement inadéquat pour la réfection et l'entretien, des effets des changements climatiques et des pressions inflationnistes. La sécurité et l'accès du public pourraient alors être compromis, et le patrimoine culturel pourrait être perdu.

En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :

- fera les investissements prévus du financement temporaire actuel pour apporter des améliorations au patrimoine bâti et aux biens contemporains de Parcs Canada;
- mettra en œuvre des approches à long terme pour augmenter la durabilité du portefeuille d'immobilisations, notamment la rédaction d'un cadre de gestion des biens immobiliers avec la nouvelle Direction générale des biens immobiliers et des actifs, établie en 2022, qui occupera un rôle de premier plan en veillant à la saine gestion du portefeuille;
- poursuivra les activités d'analyse et de planification à l'appui de l'évolution de la Stratégie du portefeuille des biens immobiliers de Parcs Canada, qui oriente la gestion intentionnelle et proactive des biens immobiliers à long terme; définira les besoins de financement à long terme pour une gestion responsable de son réseau de biens diversifié et complexe;
- établira les futurs besoins de financement afin de compléter l'allocation prévue pour son portefeuille d'immobilisations, à l'approche de l'échéance du financement approuvé temporaire visant les biens;
- continuera à maintenir et à mettre à jour la base de données d'information sur les biens de Parcs Canada pour veiller à disposer de l'information complète sur la portée et l'état actuels de ses propriétés patrimoniales et de ses biens contemporains.

Innovation opérationnelle

Si Parcs Canada ne modernise pas ses services ministériels et internes, il y a un risque qu'il ne dispose pas de la capacité, des processus et des outils opérationnels appropriés pour assurer une prestation efficace des services et répondre aux attentes gouvernementales en matière de gestion responsable, y compris les attentes liées à la gestion et aux technologies de l'information.

En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada :

- proposera des initiatives importantes pour moderniser et intégrer ses régimes de gestion des biens, des finances, des investissements et des projets;
- instaurera des pratiques renforcées de planification, de prévision et de gestion budgétaire pour assurer une gestion efficace dans le cadre de son affectation multiple de crédits, et une transition facile vers un régime de gestion des investissements selon une comptabilité d'exercice à long terme:
- assurera la conception et la mise en œuvre d'une gouvernance, de processus, de systèmes et d'outils renforcés, renouvelés et plus efficaces afin de tenir compte du contexte opérationnel de Parcs Canada et de mieux servir la population canadienne;
- élaborera et mettra en œuvre un cadre de gestion des investissements modifié afin de renforcer la gouvernance

Risque	Stratégies d'atténuation	
	 des investissements et de veiller à ce que les investissements contribuent aux priorités et aux résultats ministériels; mettra en œuvre les constatations de l'examen ministériel ayant évalué les niveaux de ressources dans l'ensemble des unités fonctionnelles par la détermination des besoins de base en matière de ressource en vue de la réalisation durable des activités du mandat et en mettant en œuvre un processus de planification des activités qui appuie l'allocation de ressources dans les domaines prioritaires. 	
Effectif, équité, accessibilité, inclusion et diversité, et bien-être Si Parcs Canada ne favorise pas un milieu de travail inclusif et exempt d'obstacles qui reflète la diversité de la population canadienne, il y a un risque qu'il n'ait plus les compétences culturelles et les perspectives nécessaires pour servir tous les Canadiens et ne soit pas en mesure de bâtir et de maintenir un environnement de travail sain, ce qui pourrait avoir des répercussions sur les programmes et les services, et porter atteinte à sa réputation.	 En vue d'atténuer ce risque, Parcs Canada : finalisera et mettra en œuvre le plan d'action pluriannuel pour les langues officielles; mettra en œuvre le plan d'action pluriannuel sur l'équité en matière d'emploi ainsi que la Stratégie pour l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité; poursuivra la mise en œuvre et le suivi des progrès du Plan d'action pour l'accessibilité 2022-2025; poursuivra l'application de la Loi sur l'équité salariale, et établira le tout premier plan d'équité salariale de Parcs Canada; poursuivra sa participation au programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse en mettant l'accent sur les groupes en quête d'équité; poursuivra la mise en œuvre de la stratégie en matière de santé mentale; poursuivra l'élaboration des procédures, des formations et des méthodes d'évaluation de l'environnement de travail pour augmenter la connaissance des attentes organisationnelles en matière de comportements respectueux au travail et pour protéger la santé physique et mentale des membres de l'équipe de Parcs Canada. 	

Aperçu des ressources prévues en l'exercice financier 2024 à 2025 Dépenses prévues

Dépenses budgétaires 2024–2025 (inscrites au Budget principal des dépenses)	2024–2025		Dépenses prévues 2026–2027
1 094 039 432 \$	1 094 039 432 \$	819 929 847 \$	654 948 708 \$

Ressources à temps plein prévues

Équivalents temps plein prévus 2024–2025		Équivalents temps plein prévus 2026–2027
4 885	4 536	4 239

Priorités gouvernementales connexes

Analyse comparative entre les sexes plus

En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action sur l'Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus). Ce plan expose les grandes lignes de la structure de l'ACS Plus au sein de Parcs Canada, notamment :

- davantage de moyens institutionnels et une meilleure gouvernance pour mettre l'ACS Plus en œuvre;
- une capacité accrue des membres de l'équipe à intégrer l'ACS Plus;
- le renforcement du contrôle, de la production de rapports et de l'incidence de l'ACS Plus.

Parcs Canada disposera d'un équivalent temps plein qui se consacrera à l'ACS Plus.

Parcs Canada continuera par ailleurs à améliorer l'application de l'ACS Plus dans divers processus centraux, comme la planification de l'expérience du visiteur, le développement des produits, les partenariats stratégiques, la planification de la gestion, et l'évaluation. Les évaluations s'appuieront sur l'<u>Intégration de l'analyse comparative entre les sexes plus dans l'évaluation : un guide d'introduction</u> du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

En sa qualité d'agence gouvernementale axée sur les aspects opérationnels de la prestation directe de services aux Canadiens, Parcs Canada s'engage à accroître l'inclusion, la diversité, et l'accessibilité dans tous ses domaines d'activité. En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada appuiera l'atteinte de ses objectifs d'ACS Plus :

 en lançant la deuxième ronde d'un concours de financement d'ACS Plus interne visant à aider Parcs Canada à prendre des décisions fondées sur des données probantes d'un point de vue intersectionnel afin de s'assurer que les produits, les services, les processus et les politiques développés ne dressent pas d'obstacles malencontreux pour les

- utilisateurs ou destinataires visés, et afin d'étendre la capacité d'ACS Plus au sein de Parcs Canada;
- en poursuivant le travail entrepris en l'exercice financier 2022 à 2023 visant l'examen de son répertoire des programmes et des profils d'information sur le rendement, y compris la désagrégation des données lorsque possible. L'agence compte achever ce travail d'ici mars 2026;
- en améliorant le suivi et le contrôle du cours Introduction à l'ACS Plus, qui sert de formation obligatoire pour la haute direction et les gestionnaires, par une surveillance du tableau de bord interne du cours;
- en augmentant la capacité de Parcs Canada par l'élaboration d'un parcours d'apprentissage visant l'ACS Plus;
- en revitalisant ses valeurs et ses principes opérationnels des ressources humaines dans le cadre de l'Examen du régime des ressources humaines afin de refléter les récentes évolutions de la société, du gouvernement du Canada, et des politiques, y compris (sans toutefois s'y limiter) en matière de réconciliation, de diversité et d'inclusion pour toutes les expressions et identités de genre. Ces valeurs et principes directeurs renouvelés seront mis en œuvre au moyen d'une stratégie de communication solide;
- en réalisant l'examen des politiques et procédures de dotation afin d'établir des procédures à l'appui de processus de sélection impartiaux et d'offrir des outils et du soutien aux gestionnaires et aux spécialistes des ressources humaines impliqués dans le recrutement, l'évaluation et la sélection des candidats pour des postes et des programmes de perfectionnement des employés;
- en appuyant le réseau de champions pour les groupes visés par les mesures d'équité et de diversité à l'échelle de Parcs Canada afin de défendre les intérêts de ces groupes d'employés et de contribuer à l'établissement d'un milieu de travail inclusif et diversifié;
- en poursuivant son travail en matière d'initiatives sur l'équité, la diversité et l'inclusion propres à la lutte contre les incendies, notamment en parachevant sa formation actualisée sur la compréhension de la diversité, de l'inclusion et du respect, et en créant des tableaux des tailles propres à chaque sexe pour l'équipement de protection individuelle utilisé dans la lutte contre les feux de forêt;
- en améliorant la recherche liée à l'équité, à la diversité, à l'inclusivité et à la décolonisation, en collaboration avec le Collectif de leadership pour les parcs, les aires protégées et les aires conservées du Canada, afin d'orienter l'élaboration de nouveaux outils, politiques et directives en matière de science et de recherche pour Parcs Canada;
- en réalisant des études et des analyses concurrentes de l'accessibilité, de la diversité et de l'inclusion afin d'orienter la création de nouveaux parcs urbains nationaux, de nouveaux parcs nationaux, et de nouvelles aires marines nationales de conservation;
- en poursuivant les initiatives de sensibilisation afin d'appuyer les organisations existantes qui effectuent un travail considérable visant à promouvoir l'accessibilité et l'inclusion au sein des communautés de tout le Canada. Parcs Canada collabore par exemple avec Colour the Trails afin d'appuyer les efforts visant à promouvoir une représentation inclusive au sein des systèmes de parcs du Canada et à amener davantage de personnes

- autochtones, noires et de couleur et de personnes 2ELBGTQIA+ à fréquenter de façon sûre et inclusive les lieux du patrimoine naturel et culturel;
- en poursuivant ses efforts visant à stimuler la participation des personnes d'origines et de capacités variées à des expériences et dans des lieux naturels et culturels au moyen d'initiatives de sensibilisation à l'appui des organismes communautaires dans des contextes urbains;
- en mettant en œuvre des programmes ciblés de sensibilisation favorisant une plus grande connexion à la nature et à l'histoire pour les Canadiens. Ces initiatives comprennent des programmes de sensibilisation destinés aux jeunes;
- en entreprenant une évaluation des collaborations de Parcs Canada au moyen de l'outil d'ACS Plus afin de relever les collaborateurs actuels et potentiels de sorte à maximiser les effets pour les groupes sous-représentés grâce à une inclusivité, une diversité, une équité et une accessibilité améliorées qui correspondent aux priorités de Parcs Canada;
- en continuant de déployer des efforts pour travailler avec le personnel de Parcs Canada à la réalisation des évaluations de l'accessibilité des sites, des programmes et des services qu'il administre;
- en étant au fait de l'état actuel de l'accessibilité des sites, des programmes et des services, Parcs Canada peut prendre des décisions éclairées pour définir les améliorations qui doivent être réalisées en priorité et mener des tests d'utilisabilité tenant compte des personnes en situation de handicap;
- en poursuivant l'établissement des lignes directrices pour le contenu du site Web afin de présenter de meilleures informations pour la planification des séjours de personnes ayant des impératifs d'accessibilité. De meilleures informations sur l'accessibilité décriront mieux les expériences du visiteur proposées, ce qui amènera les visiteurs à prendre des décisions plus éclairées en prévision de leur visite.

Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies

De plus amples renseignements sur les contributions de Parcs Canada au plan de mise en œuvre fédéral du Programme 2030 des Nations Unies et de la Stratégie fédérale de développement durable se trouvent dans la <u>Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027</u>.

Répertoire des programmes

La responsabilité essentielle et le Cadre ministériel des résultats de Parcs Canada sont appuyés par les programmes suivants de son répertoire des programmes :

- Création de lieux patrimoniaux;
- Conservation des lieux patrimoniaux;
- Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public;
- Expérience du visiteur;
- Gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains.

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de Parcs Canada sont accessibles dans <u>l'InfoBase du GC</u>.

Résumé des changements apportés au cadre d'établissement de rapport depuis l'année dernière

Parcs Canada n'a apporté aucun changement à son Cadre ministériel des résultats approuvé depuis l'année dernière.

Services internes

Dans la présente section

- Description
- Plans visant à atteindre les cibles
- Aperçu des ressources prévues en l'exercice financier 2024 à 2025
- Priorités gouvernementales connexes

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services de communications;
- services juridiques;
- · services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

Plans visant à atteindre les cibles

Services de gestion et de surveillance

Parcs Canada continue à rehausser ses capacités de planification et de rendement afin de favoriser une exécution fiable, efficiente et efficace des programmes offerts aux Canadiens, et d'appuyer les priorités du gouvernement du Canada. Afin d'amplifier ses activités en ce sens, en l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada:

- sollicitera l'approbation du Conseil du Trésor pour le renouvellement de ses pouvoirs délégués en matière de gestion de projet et de son plan d'investissement de l'exercice financier 2024 à 2025 à l'exercice de 2028 à 2029
- élaborera et mettra en œuvre un cadre de gestion des investissements modifié afin de renforcer la gouvernance des investissements et de veiller à ce que ces investissements contribuent aux priorités et aux résultats ministériels;
- poursuivra le travail de renouvellement de son Cadre ministériel des résultats afin qu'il
 reflète mieux l'ampleur du travail de Parcs Canada, des services qu'il offre aux Canadiens
 et de ses contributions à la <u>qualité de vie</u>. Ce travail comprendra la mise à jour du
 répertoire des programmes de Parcs Canada, avec des profils d'information sur le
 rendement améliorés de sorte à favoriser une meilleure évaluation des progrès vers
 l'atteinte des principaux résultats visés par ses programmes;

- poursuivra la mise en œuvre de son plan d'action triennal pour le nouveau Plan de sécurité ministériel. Ce plan vise l'amélioration et la modernisation du filtrage de sécurité, de la gestion des urgences et de la gestion de la continuité des activités. En plus de développer davantage ces secteurs d'activité, une nouvelle unité consacrée aux normes professionnelles au sein des fonctions de sécurité continuera d'évoluer et d'adapter ses services aux besoins de Parcs Canada à mesure de l'évolution du milieu de travail;
- favorisera l'adaptation aux nouvelles façons de travailler dans l'environnement de travail hybride. Ceci comprend la planification à long terme de l'organisation des locaux, l'adaptation de la conception et l'élaboration de nouveaux processus visant à orienter les employés dans la transition vers un modèle de milieu de travail hybride.

Services de communications

Parcs Canada continuera d'accroître ses efforts pour faire connaître son mandat à la population et favoriser la sensibilisation à l'entièreté de son travail, de même que la compréhension et l'appui de ce travail. Pour ce faire, Parcs Canada misera sur de nouveaux processus permettant de relever les domaines d'intérêt prioritaires en vue des activités de partage de récits et de mobilisation (notamment au moyen de plateformes numériques et virtuelles) et d'intégrer le contenu de façon coordonnée dans l'ensemble de ses canaux.

Services de gestion des ressources humaines

En tant qu'organisation hautement opérationnelle, la main-d'œuvre de Parcs Canada constitue sa force. Parcs Canada continue à accorder la priorité à un environnement de travail positif et sain en adoptant une culture de bienveillance et de collaboration, avec une main-d'œuvre diversifiée et inclusive. L'évolution vers un milieu de travail équitable, diversifié et inclusif où les membres de l'équipe de Parcs Canada d'un océan à l'autre se sentent à leur place demeure une priorité à long terme. En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada :

- fixera ou refixera les objectifs pluriannuels et mesurera fréquemment les progrès accomplis dans le passage de la parole aux actes en ce qui a trait aux objectifs d'inclusion et de représentation ainsi qu'au travail de lutte contre le racisme et de promotion de la réconciliation, de l'accessibilité, de l'équité et de l'inclusion;
- poursuivra la mise en œuvre du pilier Emploi du Plan d'action pour
 l'accessibilité 2022-2025 de Parcs Canada et surveillera les progrès globaux;
- étudiera son obligation de prendre des mesures pour s'adapter aux modèles de service, de tirer parti des solutions numériques et de veiller à l'adoption du Passeport pour l'accessibilité en milieu de travail du gouvernement du Canada en vue de démocratiser l'accessibilité;
- mettra en œuvre son plan d'action pluriannuel sur l'équité en matière d'emploi ainsi que la Stratégie pour l'inclusion, la diversité, l'équité et l'accessibilité et offrira une orientation sur la stratégie à tous les gestionnaires et superviseurs de son équipe;
- participera à deux programmes de perfectionnement en leadership du Conseil du Trésor destinés aux groupes en quête d'équité : le programme de perfectionnement en leadership

- Mosaïque, pour les employés de niveau EX-01, et le programme Mentorat plus, qui jumelle des employés de la fonction publique fédérale et des cadres mentors ou parrains;
- augmentera la représentation de jeunes confrontés à des obstacles au sein de son effectif par une participation continue au programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse en mettant l'accent sur les groupes en quête d'équité. Dans le cadre de ce programme, Parcs Canada bâtira des relations avec les organisations et communautés qui appuient ces jeunes et y trouvera des possibilités de recrutement;
- éliminera les obstacles rencontrés par les membres d'équipe autochtones, en s'inspirant du programme de Navigateurs de carrières pour Autochtones du gouvernement du Canada, établi en réponse au plan d'action <u>Unis dans la diversité : une voie vers la</u> réconciliation afin d'offrir du soutien aux fonctionnaires autochtones partout au pays;
- maintiendra une approche de recrutement stratégique, renforçant son engagement envers la représentation et le maintien en poste des employés autochtones au sein de l'équipe de Parcs Canada, et offrira à ces employés un accès équitable à des ressources de perfectionnement professionnel, notamment à l'aide du Fonds pour la formation des employés autochtones;
- continuera d'appuyer le réseau de champions pour les groupes visés par les mesures d'équité et de diversité établi en 2021, ainsi que les nouveaux réseaux de champions pour la santé mentale, les jeunes et la communauté des gestionnaires;
- finalisera et mettra en œuvre le plan d'action pluriannuel pour les langues officielles en rehaussant la capacité des gestionnaires de servir la population et de superviser les employés des régions bilingues;
- poursuivra l'application de la *Loi sur l'équité salariale* et établira le tout premier plan d'équité salariale de Parcs Canada d'ici le 3 septembre 2024.

Parcs Canada reste déterminé à créer un environnement de travail sûr et exempt de harcèlement, favorisant la santé et le bien-être au travail, ainsi que la promotion de la civilité et du respect. Parcs Canada demeure aussi déterminé à observer les normes les plus élevées en matière de santé, de sécurité et de bien-être aussi bien dans la sphère du travail de bureau que dans celle du travail sur le terrain. Pour appuyer cet objectif, en l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada :

- poursuivra les efforts d'optimisation de l'expérience de travail hybride;
- continuera à mettre l'emphase sur la tolérance zéro face au harcèlement et à la violence en milieu de travail et à promouvoir la formation visant à renforcer la sensibilisation des employés et des gestionnaires. Ce travail sera appuyé par la récente mise en œuvre de la stratégie de Parcs Canada en matière de santé mentale, qui favorise l'établissement d'une culture de respect, d'empathie et d'ouverture, où les occasions de promouvoir et d'encourager la santé mentale et le bien-être sont optimisées;
- favorisera une compréhension commune de notre nouveau Code de valeurs et d'éthique en offrant la formation obligatoire Vivre selon nos valeurs.

À l'appui de l'engagement du gouvernement du Canada envers les résultats, la transparence, et l'obligation de rendre compte aux Canadiens, Parcs Canada passe en revue ses capacités, sa planification, sa gestion, ses processus opérationnels, ses systèmes et ses outils en matière de ressources humaines, afin de veiller à disposer de services internes fiables, efficaces et efficients qui contribuent à l'exécution des programmes offerts aux Canadiens. Pour appuyer cet objectif, en l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada:

- poursuivra la mise en œuvre de la réaction administrative et d'un plan d'action découlant du dernier audit portant sur la santé et la sécurité au travail et de l'examen quinquennal du régime des ressources humaines 2015-2020, en mettant l'accent sur l'établissement d'un cadre de surveillance et de conformité et sur la clarification des rôles et responsabilités;
- poursuivra la mise en œuvre de son cadre de modernisation des ressources humaines, dans le but d'aboutir à l'automatisation continue des processus opérationnels des ressources humaines, en mettant l'accent sur la mise à jour, l'amélioration et la simplification des pratiques et des processus liés aux ressources humaines, ainsi que sur la clarification des rôles et des responsabilités. Ceci impliquera la mise en place de nouveaux systèmes et de nouvelles applications, comme un système de gestion de l'apprentissage, et appuiera les préparatifs en vue de la migration vers MesRHGC, un système de ressources humaines perfectionné;
- poursuivra le travail de modernisation de la dotation, en mettant l'accent sur l'établissement d'un portail unique pour les demandes de dotation, qui couvrira le processus jusqu'à la transmission de la paye. Ceci comprendra la mise en œuvre de processus de dotation normalisés et de normes de service à l'échelle nationale, et les intervenants disposeront alors d'un point de référence privilégié pour les informations portant sur chacun des éléments des ressources humaines à la paye.

Services de gestion des finances

Parcs Canada continuera à moderniser ses pratiques et processus de gestion des finances à la suite de sa transition vers des crédits annuels, un régime d'autorisations financières à deux votes, qui dissocie le capital du financement opérationnel dans une enveloppe distincte. Pour appuyer cette transition, en l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada :

- renforcera son cadre de gestion de projet et son mécanisme de contrôle des dépenses afin d'assurer l'optimisation continue des ressources engagées par Parcs Canada dans ses projets et investissements;
- continuera d'appuyer la prise de décision fondée sur des données probantes en examinant sa structure de comptabilisation financière de sorte qu'elle corresponde mieux aux indicateurs de rendement établis dans son Cadre ministériel des résultats. Un cadre de résultats actualisé permettra à Parcs Canada de mieux comptabiliser son affectation et son utilisation des ressources financières afin de respecter un niveau de base pour assurer la viabilité financière dans sa prestation de services aux Canadiens;
- renforcera son cadre de gestion du contrôle interne pour ses activités liées aux finances et à l'approvisionnement afin de favoriser une approche efficace, efficiente et axée sur les

risques dans la gestion de ses ressources. Dans l'ensemble, ces efforts appuieront l'établissement d'une stratégie organisationnelle durable pour l'affectation des ressources à long terme.

Services de gestion et technologie de l'information

Les activités de Parcs Canada sont très dispersées en raison de la nature même de son mandat. Les membres de l'équipe offrent des services aux Canadiens dans des lieux situés d'un océan à l'autre. Une grande part du travail de Parcs Canada se déroule à l'extérieur des bureaux traditionnels, ce qui nécessite des stratégies et des outils de technologie et de gestion de l'information novateurs, et ce, bien avant que la pandémie de COVID-19 ne vienne bouleverser la façon dont de nombreuses personnes travaillent. En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada offrira des services, des outils de collaboration et du soutien à son équipe répartie :

- en continuant à développer les fonctionnalités et en rehaussant la performance des plateformes de vidéoconférence et de collaboration afin de favoriser le réseautage interne et la gestion des relations externes;
- en continuant à mettre en œuvre les outils de Microsoft 365, qui sont essentiels aux applications compatibles avec les appareils mobiles et à l'accès aux systèmes internes, notamment l'établissement de SharePoint Online comme système de gestion de l'information ministérielle:
- en initialisant et en étendant les capacités de sa main-d'œuvre mobile en améliorant l'accès au réseau, en déployant des applications davantage compatibles avec les appareils mobiles, en tirant parti des solutions infonuagiques et en donnant accès à des systèmes internes comme les outils de gestion des ressources humaines;
- en défendant l'ambition numérique du gouvernement du Canada en veillant à l'excellence sur les plans de la technologie et des activités, par le biais notamment de nouvelles pratiques de gestion de la cybersécurité et des services, d'intégration et de gestion des données, ainsi que de cadres et politiques de gouvernance;
- en améliorant les services essentiels qui assurent des fonctions de sûreté cruciales à
 l'appui du plan plus large de Parcs Canada visant à moderniser les applications,
 l'infrastructure et l'architecture des systèmes. Ces outils de service comprennent la
 répartition par ordinateur pour les incidents opérationnels graves et le système de prévision
 des avalanches, un outil vieillissant qui recueille des données afin d'aider les spécialistes à
 évaluer les risques d'avalanches. Cette initiative vise à s'assurer que ces outils demeurent
 parfaitement fiables et prêts pour l'avenir;
- en modernisant les solutions téléphoniques et en offrant des solutions destinées aux bureaux extérieurs qui assurent la prestation de services aux Canadiens. Parcs Canada s'assure ainsi que ses employés sont en mesure d'offrir aux Canadiens la qualité de services qu'ils attendent;
- en continuant d'améliorer les outils de vidéoconférence pour les appareils de bureau et mobiles afin que les employés demeurent connectés, productifs et impliqués au sein de l'environnement d'exploitation complexe de Parcs Canada;

 en appuyant un environnement de travail hybride en faisant évoluer les biens, les outils, les services et le soutien en matière de gestion de l'information et de technologie de l'information dont les employés ont besoin pour s'acquitter de leurs mandats et pour collaborer de façon virtuelle avec des collègues et des intervenants, où qu'ils se trouvent, que ce soit dans un milieu urbain, rural, sur le terrain, à domicile, ou au bureau.

Services de gestion des biens immobiliers

Parcs Canada gère l'un des portefeuilles les plus vastes, complexes et variés de biens contemporains et bâtis au Canada. Ce portefeuille comprend près de 18 500 biens bâtis dispersés à travers son réseau très étendu de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation, qui comprend également un parc urbain national. Ceci comprend les ressources du patrimoine culturel, comme des fortifications et des bâtiments historiques, les biens contemporains pour l'accueil des visiteurs, comme des terrains de camping et des centres d'accueil, ainsi que les biens bâtis, comme des routes, des ponts, des canaux et des barrages. Étant donné la nature des activités de Parcs Canada, ces biens ne constituent pas des services internes à l'appui de ses opérations, mais plutôt des services publics qui procurent des avantages directs à la population canadienne. Le futur Cadre ministériel des résultats reflétera ces distinctions cruciales, car ces biens sont essentiels à la réalisation du mandat de Parcs Canada.

En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada appuiera la gestion de son portefeuille des biens immobiliers :

- en achevant la dernière année de son programme de travaux d'infrastructure cruciaux financés en 2022. Ces projets, axés sur l'atténuation des risques liés aux biens et aux programmes, sont nécessaires pour améliorer l'état des biens prioritaires pour les services aux visiteurs et des structures du patrimoine bâti;
- en faisant progresser les stratégies pour la durabilité des actifs et les priorités en matière d'investissement et en veillant à la gestion efficace du portefeuille vaste et diversifié administré par Parcs Canada;
- en tenant compte des principales priorités du gouvernement du Canada en matière d'accessibilité, d'inclusivité, de réduction des gaz à effet de serre et de résilience aux changements climatiques dans ses investissements liés aux biens, lorsque possible. Ce travail est appuyé par la Stratégie du portefeuille des biens immobiliers, qui définit les priorités et l'orientation des investissements futurs dans le réseau de biens de Parcs Canada, en mettant l'accent sur la sécurité et l'exploitation de ses biens essentiels;
- en établissant, au cours des cinq prochaines années, une stratégie d'acquisition et de nouvelles normes pour les opérations immobilières, ainsi que des plans de travail régionaux. Ces mesures veilleront à la priorisation des acquisitions de terrains, conformément à la législation et aux politiques, et à l'utilisation efficace des ressources de sorte à appuyer le respect des priorités et l'atteinte des cibles de Parcs Canada et du gouvernement;
- en continuant à diriger et à mettre en œuvre des approches novatrices de gestion des terres en vertu des lois actuelles, à l'appui des engagements établis dans le Plan d'action

- de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Dans le cadre de ce travail, Parcs Canada travaille à l'élaboration d'un document de travail stratégique, de ressources et d'outils afin de contribuer à la prise de décision et de relever les défis actuels liés à l'atteinte de ces objectifs;
- en élaborant le nouveau Règlement sur la gestion de l'utilisation des terres afin d'établir un cadre réglementaire précis concernant le processus d'autorisation pour le développement sur les terres administrées par Parcs Canada. La création de ce nouveau règlement fait partie de l'élaboration d'un programme plus vaste d'aménagement du territoire qui s'inspire des résultats des consultations publiques et des leçons apprises jusqu'à maintenant.

Services de gestion du matériel

Parcs Canada gère un portefeuille vaste et varié de biens répartis à travers son réseau très étendu de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation, qui comprend également un parc urbain national. Ceci comprend les ressources du patrimoine culturel, comme des objets historiques et des artefacts, le matériel contemporain, comme celui dédié au parc de véhicules (terrestres et marins) et tout autre matériel spécialisé pour la police, l'immobilisation d'animaux sauvages, le contrôle des avalanches, la sécurité des visiteurs, et les interventions de recherche et sauvetage. Le portefeuille de Parcs Canada relatif au matériel est indispensable à l'exécution de son mandat auprès des Canadiens.

En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada poursuivra la planification à long terme du capital pour son matériel afin d'établir des priorités et d'orienter les futurs investissements, tout en accordant une place importante à l'écologisation de ses activités et à la transition de son parc de véhicules légers vers des véhicules à émission nulle, conformément aux engagements du Canada énoncés dans sa Stratégie pour un gouvernement vert.

Services de gestion des acquisitions

Parcs Canada continue de tirer parti de l'approvisionnement afin d'atteindre les objectifs fédéraux tels que la génération de croissance socio-économique, l'appui de la protection environnementale et la contribution à l'accessibilité. En l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada:

- continuera de soutenir la cible du gouvernement du Canada d'accorder au moins 5 % des contrats fédéraux à des entreprises autochtones, comme le stipule la Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones;
- cherchera des moyens d'accroître les possibilités pour les petites et moyennes entreprises;
- continuera de tenir compte des considérations écologiques, par exemple en cherchant des solutions de rechange plus durables et en intégrant des critères environnementaux aux stratégies d'approvisionnement, lorsque possible;
- continuera de veiller à ce que l'accessibilité soit prise en compte dans les activités d'approvisionnement, s'il y a lieu.

Aperçu des ressources prévues en l'exercice financier 2024 à 2025 Dépenses prévues

k (•	prévues 2024–2025	-	Dépenses prévues 2026–2027
1	36 167 536 \$	136 167 536 \$	121 706 193 \$	107 340 519 \$

Ressources à temps plein prévues

Équivalents temps plein prévus 2024–2025		Équivalents temps plein prévus 2026–2027
1 129	1 014	941

Priorités gouvernementales connexes

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

Les activités d'approvisionnement fédérales contribuent largement à l'atteinte des objectifs socio-économiques nationaux. La position locale de Parcs Canada à proximité des communautés autochtones, doublée de sa relation avec les partenaires autochtones, place Parcs Canada dans une position privilégiée pour appuyer l'objectif du gouvernement du Canada d'offrir davantage de possibilités économiques aux peuples autochtones.

Parcs Canada est parvenu à accroître les possibilités économiques pour les entreprises autochtones dans le cadre de l'approvisionnement requis pour son important Programme des travaux d'infrastructure. Avec 6,31 % des contrats en l'exercice financier 2022 à 2023, Parcs Canada a même dépassé la cible du gouvernement du Canada d'accorder au moins 5 % des contrats fédéraux à des entreprises autochtones pour la première année de mise en œuvre. En s'appuyant sur cette réussite, en l'exercice financier 2024 à 2025, Parcs Canada :

- collaborera avec Soutien en approvisionnement Canada et Services aux Autochtones Canada pour rehausser davantage les possibilités de réseautage et les activités de sensibilisation auprès des partenaires autochtones;
- limitera, conditionnellement ou non, la concurrence aux entreprises autochtones en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones du gouvernement du Canada, dès lors qu'il existe une capacité du marché;
- augmentera les possibilités d'emploi, de perfectionnement des compétences et de soustraitance destinées aux Autochtones en incluant des plans de participation des Autochtones aux appels d'offres, s'il existe une capacité du marché;
- officialisera des politiques, des directives et des formations afin de veiller à ce que son personnel dispose des connaissances et des outils nécessaires pour intégrer les considérations autochtones aux activités d'approvisionnement;

 encouragera une collaboration continue à l'interne en vue d'élaborer des solutions pour éliminer les obstacles existants et élargir les possibilités économiques pour les fournisseurs autochtones.

Parcs Canada cherchera aussi à accroître le recours aux outils d'approvisionnement existants du gouvernement du Canada, comme les offres permanentes et les arrangements en matière d'approvisionnement conclus avec les fournisseurs autochtones, pour les biens et services communs. Parcs Canada œuvrera de concert avec Services aux Autochtones Canada et les partenaires autochtones afin d'évaluer la capacité du marché par rapport aux biens communs en vue d'une augmentation de la valeur totale de ses activités d'approvisionnement, qui pourraient être assurées par les fournisseurs autochtones.

Tableau 7 : Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

Description du champ de déclaration de 5 %	Pourcentage de réalisation, 2021– 2022	Pourcentage de réalisation, 2022–2023	Cible prévue 2024–2025
Pourcentage total de marchés passés avec des entreprises autochtones	6,75 %	6,31 %	5,00 %

Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines de Parcs Canada prévues pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice financier 2024 à 2025 avec les dépenses réelles des exercices précédents.

Dans la présente section

- Dépenses
- Financement
- État des résultats condensé prospectif
- Ressources humaines

Dépenses

Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de Parcs Canada et pour ses services internes pour les trois exercices précédents. Les prévisions des montants pour l'exercice en cours sont établies en fonction des dépenses à ce jour.

Tableau 8 : Sommaire des dépenses réelles pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles [2021–2022]	Dépenses réelles [2022-2023]	Prévisions des dépenses [2023– 2024]
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	1 027 492 694 \$	1 004 574 706 \$	1 255 248 478 \$
Services internes	136 466 001 \$	152 034 335 \$	163 941 492 \$
Total	1 163 958 695 \$	1 156 609 041 \$	1 419 189 970 \$

Pour les exercices financier 2021 à 2022 et 2022 à 2023, les montants correspondent aux dépenses réelles, comme rapportées dans les Comptes publics. Pour l'exercice financier 2023 à 2024, les montants représentent les prévisions des dépenses, qui comprennent les dépenses budgétaires et législatives prévues, comme indiquées dans le Budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires.

L'augmentation des dépenses en l'exercice financier 2023 à 2024 découle principalement du financement additionnel approuvé par le Conseil du Trésor pendant cet exercice. Il s'agit d'un financement temporaire pour les investissements dans l'infrastructure afin d'appuyer la transition vers la durabilité à long terme des biens.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les dépenses pour chacune des responsabilités essentielles de Parcs Canada et pour ses services internes au cours des trois exercices suivants.

Tableau 9 : Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses budgétaires [2024–2025] (inscrites au Budget principal des dépenses)	prévues [2024–	Dépenses prévues [2025– 2026]	Dépenses prévues [2026–2027]
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	1 094 039 432 \$	1 094 039 432 \$	819 929 847 \$	654 948 708 \$
Services internes	135 167 536 \$	135 167 536 \$	121 706 193 \$	107 340 519 \$
Total	1 229 206 968 \$	1 229 206 968 \$	941 636 039 \$	762 289 227 \$

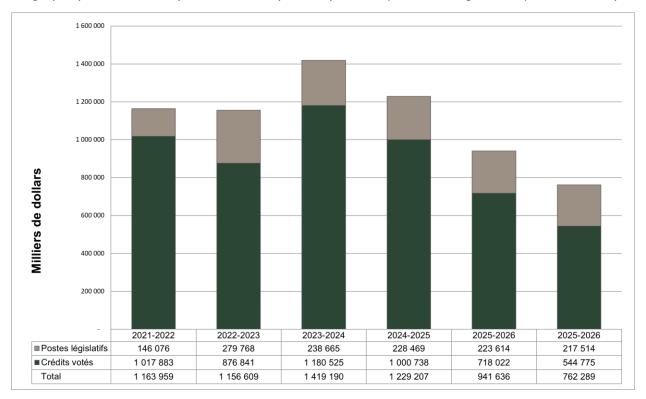
Pour les exercices pour l'exercice financier 2024 à 2025 à l'exercice de 2026 à 2027, les dépenses prévues reflètent le financement approuvé par le Conseil du Trésor pour appuyer les programmes de Parcs Canada.

Comme le montre le tableau ci-dessus, la diminution des dépenses prévues de l'exercice financier 2024 à 2025 à l'exercice de 2025 à 2026 est principalement attribuable à la fin du financement temporaire des investissements dans l'infrastructure à l'appui de la transition vers la durabilité à long terme des biens. Parcs Canada continue à accorder la priorité à ses mesures visant à assurer la viabilité financière à long terme de son portefeuille de biens.

On prévoit une autre diminution en l'exercice financier 2026 à 2027, principalement attribuable à la fin du financement temporaire pour l'initiative d'héritage naturel amélioré visant la conservation des terres et des eaux douces canadiennes, la protection des espèces, la progression de la réconciliation avec les Autochtones et l'augmentation de l'accès à la nature.

Financement

Dépenses ministérielles de l'exercice financier 2021 à 2022 à l'exercice de 2026 à 2027 Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



L'augmentation des dépenses prévues en l'exercice financier 2023 à 2024 découlait principalement du financement additionnel approuvé par le Conseil du Trésor pendant cet exercice. Il s'agissait d'un financement temporaire pour les investissements dans l'infrastructure afin d'appuyer la transition vers la durabilité à long terme des biens.

La diminution des dépenses prévues de l'exercice financier 2023 à 2024 à l'exercice de 2026 à 2027 était principalement attribuable à la fin du financement temporaire pour les investissements dans l'infrastructure afin d'appuyer la transition vers la durabilité à long terme des biens, à la fin du financement de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, ainsi qu'à la fin du financement temporaire pour l'initiative d'héritage naturel amélioré visant la conservation des terres et des eaux douces canadiennes, la protection des espèces, la progression de la réconciliation avec les Autochtones et l'augmentation de l'accès à la nature.

Parcs Canada continue à accorder la priorité à ses mesures visant à assurer la viabilité financière à long terme de son portefeuille de biens.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de Parcs Canada sont accessibles dans le <u>Budget principal</u> des dépenses pour l'exercice financier 2024 à 2025.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de Parcs Canada de l'exercice financier 2023 à 2024 à l'exercice 2024 à 2025.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été établis selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectifs plus détaillés et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le site Web de Parcs Canada.

Tableau 10 : État des résultats condensés prospectifs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats [2023–2024]	Résultats prévus [2024–2025]	Différence (résultats prévus [2024–2025] moins prévisions des résultats [2023–2024])
Total des dépenses	1 343 135 253 \$	1 221 784 664 \$	(121 350 589 \$)
Total des revenus	202 900 399 \$	209 942 280 \$	7 041 881 \$
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 140 234 854 \$	1 011 842 384 \$	(128 392 470 \$)

Il est prévu que le coût de fonctionnement net diminue de 125,0 millions de dollars pour l'exercice financier 2024 à 2025, passant ainsi de 1 140,2 à 1 015,2 millions de dollars. La diminution des dépenses prévues en l'exercice financier 2024 à 2025 est principalement attribuable au financement reçu pour l'intervention en cas d'incendie en l'exercice financier 2023 à 2024 et à une diminution des biens et services en l'exercice financier 2024 à 2025 afin d'appuyer la durabilité des biens à long terme.

Ressources humaines

Tableau 11 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et services internes

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP) pour les responsabilités essentielles de Parcs Canada et pour ses services internes pour les trois exercices précédents. Les prévisions des ressources humaines pour l'exercice en cours sont établies en fonction des ressources à ce jour.

Tableau 11 : Ressources humaines réelles pour les responsabilités essentielles et services internes

Responsabilités essentielles et services internes	ETP réels [2021– 2022]	ETP réels [2022– 2023]	Prévisions des ETP [2023–2024]
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	4 833	4 834	4 789
Services internes	1 023	1 067	1 135
Total	5 856	5 901	5 924

Les équivalents temps plein prévus pour l'exercice financier 2021 à 2022 à l'exercice de 2023 à 2024 demeurent semblables.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines, en ETP, pour chaque responsabilité essentielle de Parcs Canada et pour ses services internes prévus pour l'exercice financier 2024 à 2025 et les exercices suivants.

Tableau 12 : Sommaire de la planification des ressources humaines pour la responsabilité essentielle et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	ETP prévus [2024–2025]	ETP prévus [2025–2026]	ETP prévus [2026–2027]
Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada	4 885	4 536	4 239
Services internes	1 129	1 014	941
Total	6 014	5 550	5 180

Les ETP prévus sont appelés à diminuer en l'exercice financier 2025 à 2026. Cette baisse est principalement attribuable à la fin du financement temporaire des investissements dans les 59

infrastructures à l'appui de la transition vers la durabilité à long terme des biens, ainsi que la fin du financement pour la Stratégie emploi et compétences jeunesse.

On prévoit une autre diminution des ETP prévus en l'exercice financier 2026 à 2027, principalement attribuable à la fin du financement temporaire pour l'initiative d'héritage naturel amélioré visant la conservation des terres et des eaux douces canadiennes, la protection des espèces, la progression de la réconciliation avec les Autochtones et l'augmentation de l'accès à la nature.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Steven Guilbeault, C.P., député fédéral

Administrateur général : Ron Hallman, président et directeur général

Portefeuille ministériel : Environnement et Changement climatique Canada

Instruments habilitants:

- Loi sur l'Agence Parcs Canada
- Loi sur les parcs nationaux du Canada
- Loi sur le parc urbain national de la Rouge
- Loi sur les lieux et monuments historiques
- Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada
- Loi sur le parc marin du Saguenay Saint-Laurent
- Règlement sur les canaux historiques en vertu de la Loi sur le ministère des Transports
- Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales
- Loi sur la protection des phares patrimoniaux
- Loi sur les espèces en péril

Année d'incorporation ou de création : 1998

Coordonnées de l'organisation

Adresse postale

Bureau national de Parcs Canada

30, rue Victoria Gatineau (Québec) Canada J8X 0B3

Renseignements généraux : 1-888-773-8888

Renseignements généraux (international): 1-819-420-9486

ATS: 1-866-787-6221

Site Web: https://parcs.canada.ca/

60

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous se trouvent sur le <u>site Web de</u> Parcs Canada :

- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Analyse comparative entre les sexes plus

Les stratégies ministérielles de développement durable sont désormais déposées séparément des plans ministériels. Des renseignements sur la <u>Stratégie ministérielle de développement durable 2023-2027</u> de Parcs Canada, déposée en novembre 2023, sont disponibles sur le site Web du Parcs Canada.

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de Parcs Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances du Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérales dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales.

Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Définitions

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

plan ministériel (departmental plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

indicateur de résultats ministériels (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

rapport sur les résultats ministériels (departmental results report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

équivalent temps plein (full time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

analyse comparative entre les sexes plus [ACS Plus] (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel en l'exercice financier 2024 à 2025, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021 : bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

entreprise autochtone

Tel que défini sur le <u>site Web de Services aux Autochtones Canada</u>, conformément à l'engagement du gouvernement du Canada selon lequel un objectif minimum obligatoire de 5 % de la valeur totale des marchés est attribué chaque année aux entreprises autochtones.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui

sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.